



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 14 décembre 2022** à 18 h en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Florence RICHARD**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Pierre FRESSYNET – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Éric JACQUET – Guy BOISSERIN – Christophe GALLAY – Jessica DIONISIO – Anne-Charlotte DANNEEL – Lionel BRUNEL – Laurence BEUGRAS – Isabelle WEULERSSE – Lionel CATRAIN

Membres absents pour partie, excusés ayant donné pouvoir : Agnès BÉRAL (à Sébastien FRANÇOIS) – Valérie GRILLON (à Jean-Philippe SANTONI) – Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) – Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) – Christelle RIVAT (à Agnès BÉRAL) – Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) – Roger REMILLY (à Anne-Marie MANDRONI) – Sylvie GUINET (à Isabelle WEULERSSE) – Christiane CONSTANT (à Lionel CATRAIN)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- INFORMATIONS 4
 - Décisions du Maire 4
- FINANCES 6
 - 1. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 6
 - 2. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 7
 - 3. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 7
 - 4. BUDGET PRIMITIF 2023..... 9
 - 5. BUDGET PRIMITIF 2023..... 12
 - 6. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2023..... 14
 - 7. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2023..... 19
 - 8. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)..... 20
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE 20

9. VILLE DE BRIGNAIS ET RÉGIE CULTURELE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS – SERVICES MUNICIPAUX	20
10.VILLE DE BRIGNAIS ET RÉGIE CULTURELE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS – SERVICES MUNICIPAUX	21
11.RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L’EXPERTISE ET DE L’ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).....	22
12.CIMETIÈRE	23
13.AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE BRIGNAIS	25
• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE	25
14.ESPACE LOISIRS JEUNES MUNICIPAL	25
• AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME.....	26
15.SMAGGA - ÉLARGISSEMENT DES BERGES DU GARON	26
• ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE	30
16.LUDOTHÈQUE « INTER’LUDE ».....	30
• SUBVENTIONS	31
17.ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE	31
18.ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS (AMB).....	32
19.ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT	33
20.ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB).....	40
21.ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB)	41
22.ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SOCIAL ET DE L’HUMANITAIRE	42
23.ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L’ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE	47
24.CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS	48
25.MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS	51
26.ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L’ANIMATION.....	55
27.ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA SÉCURITÉ	59
28.AMICALE DU PERSONNEL DE BRIGNAIS.....	60
• VŒU	60
MISE EN PLACE D’UN BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES.....	60
• ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS.....	63

M. Serge BÉRARD : Comme vous le savez, nous avons un Conseil municipal particulièrement chargé. J’entends bien que certains puissent être en retard, ce n’est pas si simple.

Ce que je vous propose, c’est de faire d’abord la procédure de pointage et ensuite, si nous avons le quorum, même s’il n’y a pas de délibération à voter, je vous proposerai de passer aux informations qui étaient prévues à la fin, de telle manière que ces informations soient mises à disposition car elles ne nécessitent pas de délibération ; ce qui nous fera prendre un peu d’avance.

Concernant les pouvoirs, j'ai deux pouvoirs partiels de Valérie GRILLON à Jean-Philippe SANTONI et de Marie DECHESNE à Sébastien FRANÇOIS puis :

- Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Michèle EYMARD ;
- Christelle RIVAT donne pouvoir à Agnès BÉRAL ;
- Béatrice VERDIER donne pouvoir à Béatrice DHENNIN ;
- Roger REMILLY donne pouvoir à Anne-Marie-MANDRONI ;
- Sylvie GUINET donne pouvoir à Solange VENDITTELLI, mais Sylvie n'est pas là.

Mme Laurence BEUGRAS : M. le Maire, c'est l'inverse.

M. Serge BÉRARD : J'ai Sylvie GUINET à Solange VENDITTELLI et Solange VENDITTELLI à Isabelle WEULERSSE. Ce n'est pas très possible, ça.

Mme Laurence BEUGRAS : En fait normalement, c'était Sylvie GUINET qui donnait son pouvoir à Isabelle WEULERSSE.

M. Philippe BLAIN : Oui, c'est ça.

Mme Laurence BEUGRAS : Et moi je prends le début du pouvoir pour, je pense, une paire d'heures pour Mme VENDITTELLI, sauf que Mme WEULERSSE n'est pas encore arrivée.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, pour l'instant, le pouvoir de Sylvie GUINET ne n'exerce pas.*

M. Serge BÉRARD : Et Laurence BEUGRAS a le pouvoir de Solange VENDITTELLI.

Avec combien d'élus nous trouvons-nous en capacité de voter avec leur pouvoir ? Donc 20 présents plus 7 pouvoirs qui peuvent d'exercer, 27, donc nous avons le quorum.

M. Philippe BLAIN : *Oui, le quorum est largement atteint en physique. Il nous manque Guy BOISSERIN, sauf erreur, Lionel BRUNEL.*

Mme Laurence BEUGRAS : Il arrive dans 5 minutes.

M. Philippe BLAIN : *Et Lionel CATRAIN. Mme WEULERSSE arrive.*

M. Serge BÉRARD : Isabelle WEULERSSE va donc prendre le pouvoir de Sylvie GUINET.

M. Philippe BLAIN : *Sauf erreur M. le Maire, seul Guy BOISSERIN n'est pas repéré.*

M. Serge BÉRARD : Nous sommes donc 32 pour l'instant.

Je vous propose de commencer par les informations pour laisser le temps à quelques-uns d'arriver. Première information que j'ai à vous donner, ce qui explique que j'étais juste à la limite ; avec Christine MARCILLIERE nous nous sommes rendus à Paris, près de l'Opéra de Paris, pour recevoir une Marianne d'or. Je vous en avais informé, les choses sont confirmées, nous l'aurons physiquement dans quelques temps et il est prévu une remise officielle à Brignais je pense, qui n'est pas encore datée.

La Ville de Brignais faisait partie des 20 lauréats parmi lesquels pas mal de communes avec des projets intéressants, variés, tout cela autour du développement durable. J'ai croisé le Maire de Vincennes par exemple (Guy BOISSERIN arrive, nous sommes donc au complet) ; le Maire de Chamalières, des Présidents et Vice-Présidents d'intercommunalités et de départements sur des projets très variés. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je rappelle que nous avons les vœux à la population le 10 janvier à 19h00 et, pour les élus en particulier, au personnel le 9 janvier à 17h30. Tout le monde est convié, bien entendu, dans ces deux manifestations. Voilà pour les informations que j'avais à vous donner.

Nous allons procéder, à l'inverse de ce que nous faisons habituellement, à la présentation des décisions du Maire, qui là, également, ne suscitent pas de vote, comme ça, nous aurons avancé dans ce Conseil municipal, donc décisions du Maire de Novembre 2022.

- **INFORMATIONS**

- Décisions du Maire**

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, nous allons afficher les décisions.*

Le 16 novembre 2022, une demande de subvention a été formulée auprès du SYDER pour la réalisation d'un projet de chaufferie-bois, que vous connaissez tous bien.

Ensuite, il y a toute une série de décisions sous forme d'accords-cadres et qui intéressent plus particulièrement la fourniture de denrées alimentaires destinée à la restauration collective donc la cuisine dite « centrale ». Je vais juste vous citer les noms des co-contractants et les lots.

PASSION FROID GROUPE POMONA, pour le lot 1 : viandes, volailles et produits charcutiers frais ;

PRO A PRO DISTRIBUTION, pour le lot 2 : épicerie ;

BIO A PRO, pour le lot 3 : épicerie biologique, fruits et légumes frais biologiques ;

PASSION FROID GROUPE POMONA, pour le lot 4 : beurre, œufs, fromages ;

CLEDOR PRIMEURS SERVICES, pour le lot 5 : fruits et légumes frais ;

PASSION FROID GROUPE POMONA, pour le lot 6 : surgelés ;

BOULANGERIE THEVENET, pour le lot 7 : boulangerie ;

PASSION FROID GROUPE POMONA, pour le lot 9 : yaourts fermiers.

Nous passons à autre chose avec GREEN STYLE pour le marché de travaux du réaménagement de la Place d'Hirschberg, lot 1 : aménagements paysagers, l'avenant 1. C'est un avenant d'un montant de 19 772,10 € qui porte le montant total du marché, après avenant, à 163 554,04 €.

Un autre registre, un marché de fourniture de véhicules, d'un véhicule utilitaire auprès de la SARL AF TRUCKS pour un montant initial du marché de fourniture de 61 700 €. Vous voyez une petite plus-value de 969,80 €.

Dans l'autre sens, si je puis dire, nous avons, plus exactement, M. le Maire, vous avez vendu, par délégation du Conseil municipal, une tondeuse KUBOTA autoportée aux enchères et le mieux et le plus-disant a été la société BRIQUET MOTOCULTURE pour 3 500 €. Nous avons précisé qu'il s'agit d'un montant toutes taxes comprises et je crois que nous en avons terminé avec les décisions.

M. Serge BÉRARD : Merci M. BLAIN. Je propose à Florence RICHARD d'être secrétaire. Parfait, merci Florence.

Avant de passer à l'ordre du jour et à aux différents votes, il se trouve que ce soir à 20h00 il y a un match de football, paraît-il, et que certains élus ont souhaité que nous fassions une pause, comme nous l'avons fait lors du dernier Conseil. C'est vrai que le Conseil risque de durer peut-être 4 heures ; certains l'ont proposé, et nous avons prévu de faire cette pause qui pourrait être de 20 minutes et certains l'ont voulu un peu plus longue, qu'elle dure au moins le temps de la mi-temps (jusqu'à trois-quarts d'heure). Ceci étant, c'est une proposition ; si certains y sont opposés ; il suffit qu'il y ait un ou deux élu(s) qui considère(nt) que ce n'est pas pertinent, pour que nous ne tenions pas compte de cette proposition et que nous fassions une pause plus courte, peut être de 20 minutes, au lieu de trois-quarts d'heure. Je pose la question : est-ce que vous êtes d'accord pour faire un break de trois-quarts d'heure ou préférez-vous que l'on enchaîne et que nous fassions un break rapide de 20 minutes ? Est-ce qu'il y a des remarques à ce sujet ?

Nous sommes tous très attachés à l'idée de voir gagner la France mais le Conseil municipal est quand même prioritaire.

M. Jean-Philippe SANTONI : Est-ce que nous aurions pu faire deux fois 20 minutes ? Une fois la première mi-temps et une fois la seconde ? Non ?

M. Serge BÉRARD : Je pose la question : est-ce que certains s'opposent à ce break de 3/4 d'heure ?

Mme Laurence BEUGRAS : Moi ça ne m'intéresse pas forcément car nous allons finir très tard et les sujets sur les budgets sont quand même assez importants.

M. Serge BÉRARD : Donc nous ne nous arrêtons pas trois quarts d'heure.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je dois faire dîner mes enfants. Je suis navrée mais...

M. Serge BÉRARD : Pas de problème. Votre suggestion est de ne pas faire de break ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Non, c'est de faire le break qui est prévu.

M. Serge BÉRARD : Nous allons donc rester sur la pause de trois quarts d'heure ; Laurence, désolée.

Mme Laurence BEUGRAS : Nous nous en remettons, ça ira.

M. Serge BÉRARD : Vous avez donc reçu les documents pour ce Conseil municipal j'imagine, et en particulier le procès-verbal du Conseil municipal du 30 novembre. Je vous propose de passer au vote si vous l'avez tous reçu et vous n'avez pas de commentaires à faire. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Est-ce qu'il y aura des questions orales éventuellement que nous pourrions déjà notées à l'issue de ce Conseil ? Nous aurons l'occasion de débattre pas mal, je pense et a priori il n'y en a pas.

Je vais vous lire l'ordre du jour. Nous aurons tout d'abord le budget principal de la Commune avec une modification d'autorisation de programme et de crédits de paiement, ensuite l'annulation de l'autorisation de programme pour la chaufferie bois, nous verrons pourquoi. Le budget principal de la Commune verra une délibération modificative.

Nous aurons ensuite le budget primitif 2023 pour la Ville puis la Régie culturelle ; une délibération concernant la subvention d'équilibre au CCAS et à la résidence-autonomie « Les Arcades » ensuite, et une subvention d'équilibre pour la Régie culturelle autonome.

Ensuite, Pierre FRESSYNET nous présentera 3 délibérations concernant notamment le tableau des emplois pour la Ville et la Régie autonome, le régime indemnitaire et les modalités de versement.

Nous aurons ensuite Jean-Philippe SANTONI qui nous proposera une modification des tarifs de concessions au cimetière, et une convention d'application concernant l'Amicale du personnel municipal de Brignais qui sera présentée par Agnès BÉRAL.

Sébastien FRANÇOIS nous fera part d'une délibération pour un don de matériel à la MJC.

Valérie GRILLON proposera une délibération pour autoriser une coupe d'arbres et Florence RICHARD nous présentera la modification de la tarification concernant la ludothèque.

Dans le champ de la culture (je ne vais pas toutes les citer) mais nous aurons des votes concernant les subventions aux associations à la culture, AMB, au sport, Amicale laïque, Espérance et Vaillantes, champ humanitaire, éducation et jeunesse, Centre social et socioculturel, Maison des jeunes et de la culture, associations dans le champ de l'animation, dans le champ de la sécurité, Amicale du personnel.

Puis, nous vous proposerons en fin de Conseil, un vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales que je vous rapporterai. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cet ordre du jour ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer directement aux délibérations, la première étant présentée par Agnès BÉRAL.

- **FINANCES**

- 1. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

- MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT**

- Opération de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin**

- Rapporteurs : Agnès BÉRAL**

Mme Agnès BÉRAL : Bonsoir à tous. Le premier rapport concerne la modification d'autorisation de programme et crédits de paiement sur la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin. Nous avons commencé ce programme en 2021 et il a été modifié en 2022. Nous devons donc de nouveau la modifier parce qu'elle n'est pas exactement équivalente à ce que nous avons fait l'année dernière. Cela va être pour la troisième et dernière année que nous faisons cette autorisation de programme et crédits de paiement. Nous avons simplement payé 2 460 000 € en 2022 au lieu de 4 100 000 € que nous avons prévu initialement.

Nous vous proposons, comme crédits de paiement en 2023, 2 992 000 €, ce qui clôture normalement le budget total, au lieu de 1 157 000 €.

En dessous dans le rapport, vous voyez les montants ajustés des subventions. La plus grosse et la plus étonnante c'est le zéro de la Région donc nous ne serons pas du tout subventionnés par la Région. L'emprunt est le même et nous autofinçons aux finances cette opération à hauteur de 1 776 000 € au lieu de 976 000 €. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : Je rappelle que l'intérêt de ce mécanisme d'autorisation de programme et crédits de paiement, c'est d'éviter de bloquer de la trésorerie sur l'ensemble du programme et de libérer de la trésorerie au fur et à mesure des besoins.

Mme Agnès BÉRAL : Aussi, l'année prochaine, même si nous n'avons pas tout payé, ça sera en report. Nous ne référons pas d'autorisation de programme ; ça sera dans les reports d'investissements, comme les autres.

M. Serge BÉRARD : Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

2. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

ANNULATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de chaufferie bois secteur Jean Moulin

Rapporteur : Agnès BÉRAL – Jean-Philippe GILLET

Mme Agnès BÉRAL : Là c'est une annulation d'autorisation de programme et crédits de paiement en ce qui concerne la chaufferie bois du secteur Jean Moulin. Nous avons passé cette délibération en fin 2021 et nous nous apercevons que cette année les travaux n'ont pas pu commencer donc nous devons annuler cette autorisation de programme, tout simplement parce que les travaux seront faits entre janvier et globalement juillet 2023 donc l'opération se fera en une seule fois. Nous annulons et nous vous remettons les subventions que l'on attend a priori.

M. Serge BÉRARD : Et nous retrouverons ce projet dans le budget.

Mme Agnès BÉRAL : Oui, tout à fait.

M. Serge BÉRARD : Avez-vous des questions ou des remarques. Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je rappelle qu'avec l'arrivée de Lionel BRUNEL et Guy BOISSERIN, nous sommes au complet avec les pouvoirs partiels et complets.

3. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération budgétaire modificative n°2 – Exercice 2022

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Bonsoir, donc délibération modificative n°2 pour la Commune.

Cette délibération est le budget qui s'équilibre en fonctionnement à - 48 600 € et en investissement à - 1 448 000 €.

En dépenses de fonctionnement, nous pouvons noter que nous avons augmenté les dépenses de personnel de 100 000 €, ce qui est principalement dû à la hausse du point d'indice de 3,5% et nous avons réduit ou ajusté tout un tas de dépenses.

Nous avons réduit l'acquisition des EPI pour 15 000 € puisque nous avons encore pas mal de stock. Par contre, nous avons prévu une subvention pour le budget de la RCAVB de 18 000 €. Nous l'avons votée lors du Conseil municipal de septembre.

Nous avons également travaillé sur la navette municipale et il y a deux mouvements : nous avons annulé les crédits qui étaient prévus pour la prestation de janvier à juillet pour 32 000 €. Par contre, la navette ayant été reprise par le SYTRAL, nous avons prévu 60 000 € pour l'année entière.

Nous avons décalé à 2023 les études qui étaient prévues sur la cuisine centrale car nous avons prévu une étude mutualisée au niveau intercommunal. Ceci représente un montant de 10 000 € et nous avons pu diminuer les crédits qui étaient affectés à l'audit sur les ressources humaines pour les ajuster au réel et nous les avons diminués de 5 000 €.

Nous avons pu mettre à zéro l'enveloppe sur les activités découvertes sur les temps périscolaires puisque nous n'avons pas fait ces activités et nous pouvons également ajouter au titre des dépenses exceptionnelles pour une somme de 16 500 € qui correspondent à deux subventions que nous avons reçues à tort et que nous devons rembourser : une de la CAF et une en ce qui concerne la politique de la Ville ; chacune pour 5 000 € et le reste concerne plutôt des écritures comptables.

Si nous passons au niveau des recettes : nous avons annulé un reversement que le CCAS devait faire à la Ville concernant l'excédent de fonctionnement 2021 sur tout ce qui était petite enfance. Nous l'avons annulé parce que ça permettait au CCAS d'équilibrer ses comptes sur 2022 ; le montant est de 43 600 €.

Dans la mesure où la cuisine centrale a été décalée à 2023, nous avons également décalé à 2023 la participation de Chaponost de 5 000 € pour cette étude.

Nous avons régularisé (c'est une histoire de compte à compte), toujours la navette, nous en parlons beaucoup ; la Communauté de communes nous a versé des sommes que nous avons imputées sur le compte 74 et nous les avons passées en 70.

La section de fonctionnement s'équilibre par un virement de 86 000 € en moins pour ce qui est de l'investissement, ce qui nous mène à un total de virement budgété de 2 182 200 €. Nous avons également baissé les dépenses imprévues pour les réduire à 20 000 €.

Nous allons passer à la section investissement. En ce qui concerne les dépenses, nous avons annulé la subvention d'investissement que nous avions prévue pour les Arcades – nous avions prévu de leur verser 18 000 € – puisqu'ils ont pu autofinancer tous leurs investissements.

Nous avons également réduit de 10 000 € la provision que nous avons pour les actes notariés concernant les acquisitions foncières pour les ajuster au réel.

Les travaux de la Place d'Hirschberg ont dû être augmentés de 25 000 € en lien avec l'avenant que nous avons signé. Nous avons également eu quelques soucis au niveau du chantier sur la rénovation des tennis puisqu'il y avait un affaissement des terrains, donc nous avons dû prévoir un budget complémentaire de 10 000 €. Nous avons, comme l'a dit Mme BÉRAL, décalé à 2023 le chantier pour la chaufferie bois, ce qui représente un montant de 200 000 € en moins et également les travaux d'accessibilité pour le Bri'Sports pour un montant de 25 000 €.

Enfin, nous avons supprimé l'enveloppe de 60 000 € concernant des travaux de raccordement que nous aurions dû verser à ENEDIS sur la délivrance des permis de construire pour s'ajuster au réel.

Nous avons également deux lignes de 470 000 €, c'est une opération de bascule comptable. Ce sont les frais d'étude concernant des immobilisations que nous passons donc en dépenses et en recettes de façon à pouvoir les amortir ensuite.

La section d'investissement s'équilibre par un ajustement à la baisse du virement de la section de fonctionnement de 86 100 € et la baisse de l'emprunt d'équilibre pour 1 831 900 €, ce qui nous fera un total de 2 051 750,25 €.

La Commission n°1 a vu le dossier le 6 décembre 2022.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des précisions quant à la modification budgétaire ? S'il n'y en a pas, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 7 votes contre et 26 votes pour. Merci.

4. BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Adoption

Rapporteur : Agnès BÉRAL – Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Maintenant nous allons voir le budget 2023 pour la Ville.

Les produits des services ont augmenté de 17%. Cela est dû principalement à l'intégration sans contraction des dépenses et des recettes de mise à disposition du personnel de la Ville au budget annexe, suite à une demande de la CRC. Il y a également une hausse sur les tarifs aux usagers de 5% que nous avons votée en partie lors du dernier Conseil municipal.

Tout ce qui est impôts et taxes va augmenter de 3,68%. Il y a une constance dans les taux d'impôts ménages mais il y a une revalorisation comme nous l'avions vue, à cause des bases de taxes foncières, et, deuxièmement, une augmentation du nombre de foyers fiscaux. Il faut savoir que les bases foncières augmentent en fonction de l'indice des prix harmonisé à la consommation du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022 et cela représente 7,1% (l'autre fois nous n'avions pas le taux exact).

Nous avons également tenu compte de la refacturation du service mutualisé et de l'autorisation du droit des sols pour une année entière. Ce service est déduit sur l'attribution de compensation qui nous est versée par la CCVG. Il y a également une hausse de la dotation de solidarité que nous verse la CCVG dans le cadre du pacte financier et fiscal. Sur ce point, il faut savoir que c'est une hypothèse en accord avec eux tout de même, mais le budget de la CCVG ne sera voté qu'en mars 2023.

Les dotations augmentent de 20,13% ; ceci est essentiellement dû au passage du contrat enfance-jeunesse que nous avons jusqu'en 2022 et qui se payait en deux fois : une partie l'année N et le solde l'année N+1 et à partir de 2023, nous avons la convention territoriale globale ; ces deux contrats étant signés avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La convention territoriale, elle, se paie l'année même ; donc en 2023 nous allons toucher le solde du contrat enfance-jeunesse pour 2022 plus la convention territoriale globale pour 2023, ce qui fait un double versement de 296 000 € en plus. La dotation globale de fonctionnement, elle, reste stable.

Les charges à caractère général baissent de 7% pour arriver à 2 684 000 €. Il y a un transfert de la compétence « éclairage public » au SIGERLy et de la compétence « navette municipale » au SYTRAL comme nous l'avons vu tout à l'heure. Nous avons également transféré les activités jeunesse à la Maison des Jeunes et de la Culture.

Les charges de personnel augmentent de 7,13%. Il y a un glissement vieillesse-technicité de 0,5% et nous avons prévu une revalorisation du point d'indice de 3,5% en juillet 2023 dans un souci d'anticipation au cas où l'État décide d'augmenter à nouveau. Concernant le SMIC, une augmentation est prévue de 1,5% en janvier 2023.

Par ailleurs, compte tenu de notre rattachement au SYTRAL, le versement mobilités passe de 0,8% à 1,1%.

Il y a également quelques créations de postes : à la direction des ressources humaines, à la direction enfance-jeunesse ; il y a un policier municipal en plus et nous avons 4 apprentis qui doivent être recrutés.

Par ailleurs, il y a le dernier agent du CCAS qui s'occupait de petite enfance qui, maintenant, va pouvoir être rapatrié sur le budget de la Ville.

Les autres charges de gestion courante augmentent de 12,7% pour arriver à 2 646 000 €.

Là nous avons l'intégration de la subvention à la MJC, la hausse des subventions CCAS mais, d'un autre côté, pour les Arcades, la subvention va baisser et ensuite la participation au SYTRAL de 60 000 € pour la navette municipale.

Les charges financières augmentent puisqu'elles vont passer à 70 000 € et c'est en lien avec la hausse des taux et le remboursement du prêt bancaire que nous avons souscrit en 2022 pour la réalisation de la rénovation de Jean Moulin.

Sur ce tableau, nous pouvons voir la comparaison entre le budget initial 2022 et le budget initial 2023. Nous pouvons remarquer sur la première ligne qu'il est prévu un virement à la section d'investissement de 626 000 €. Les dépenses réelles d'investissement s'élèveront à 14 874 000 € tandis que les recettes réelles d'investissement s'élèveront à 16 340 000 €.

Sur le « camembert » à votre gauche, ce sont les recettes de fonctionnement. Nous voyons que tout ce qui est impôts et taxes représente 81,48% de notre budget, suivi par les dotations de subventions et participations en jaune.

Sur la partie droite, vous avez la comparaison entre budget 2022 réalisé, estimé pour 2022 et en rouge le budget 2023.

Pour les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 14 874 000 €, nous avons des charges de personnel pour 58,5% suivies par les charges à caractère général de 18,04% et enfin nous avons les autres charges de gestion courante. L'histogramme sur votre droite représente, pareil, la comparaison entre 2022 et 2023.

En ce qui concerne les investissements : nous avons des dépenses réelles d'investissement pour 8 354 000 € avec une opération de transfert entre sections de 570 000 €. Nous pouvons voir en recettes, le virement de la section de fonctionnement qui s'élève à 626 000 €, ainsi que les totaux réels des recettes pour 5 880 000 €.

Sur le tableau suivant, nous avons présenté comme d'habitude les opérations d'investissement qui correspondent, qui sont réparties en trois grandes phases ; tout ce qui est études pour 160 000 € avec, entre autres, le schéma directeur immobilier sur l'ensemble des biens immobiliers de la Commune, pour 102 000 € ; sur tout ce qui est engagé en 2023 pour 6 891 000 € et nous avons deux grands postes : un poste restructuration du groupe scolaire Jean Moulin qui devrait être totalement rénové d'ici la fin de l'année pour 2 997 000 € et la Plaine des Sports pour 1 045 000 €.

Nous pouvons voir le parc urbain ensuite pour 986 000 € également, et les dépenses récurrentes pour 650 200 €, ce qui nous ferait un total d'investissements de 7 702 000 € pour l'exercice 2023.

La section de fonctionnement permettrait de dégager un autofinancement de 2 036 000 €, y compris les dotations aux amortissements. A ceci nous pouvons rajouter tout ce qui est subventions reçues et nous pouvons citer entre autres, le groupe scolaire Jean Moulin où nous attendons 291 000 € et 200 000 € sur le terrain de foot. Nous avons également présenté la chaufferie bois pour avoir d'autres subventions ; le fonds de compensation de la TVA pour 420 000 €, les taxes d'aménagement pour 300 000 €, les cessions, rétrocessions pour 259 000 € ainsi que les amendes de police pour 140 000 €.

L'emprunt d'équilibre s'élèverait à 5 062 000 €. Je vais laisser Mme BÉRAL vous parler de l'état de la dette

Mme Agnès BÉRAL : Par rapport au ROB, nous avons le même nombre de prêts donc 6 prêts à taux fixe et 2 prêts à taux variables, ce qui est bien car nous avons arrêté 2 prêts à taux variables (ils se sont éteints) donc nous sommes maintenant à 87% de prêts à taux fixe, ce qui est bien mieux dans le contexte actuel. Note encours de dette au 1^{er} janvier 2023 est à 3 444 650 €, soit 284 € par habitant. Nous vous rappelons, après, la moyenne nationale de 2020, 862 € par habitant. Comme nous l'avons déjà vu dans le budget, nous estimons le montant des intérêts remboursés en 2023 à 70 000 €.

Nous allons passer ensuite aux ratios. Première remarque quand même, vous savez que nous comparons par rapport aux ratios de la même strate que nous, mais cela tient compte des comptes de gestion 2020 des communes, or, l'année 2020 a vraiment été spéciale, c'était l'année Covid donc beaucoup moins de dépenses évidemment dans toutes les communes. Par ailleurs, c'était une année électorale et nous savons que, pour les investissements, ce n'est jamais la très bonne année.

Sur nos ratios à nous, déjà il faut voir que nous avons un peu augmenté le nombre d'habitants (300 habitants environ) donc les ratios peuvent augmenter (ou diminuer selon le contexte).

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent légèrement, pour les impôts directs par rapport à la strate, nous sommes plutôt relativement bons par habitant. Sur les recettes réelles, nous sommes plutôt en augmentation et à peu près au niveau de la strate de 2020. Pour les dépenses d'équipements, nous sommes plutôt très bons, nous investissons bien pour notre Commune.

L'encours de dette, nous vous en avons parlé, nous étions très faibles. En 2022, nous avons repris un petit peu de dette donc nous sommes à 284, ce qui est très faible je dirais. La DGF, on le sait, 15,59 l'année dernière et 14,14 cette année, c'est justement parce que le nombre d'habitants augmente donc cela fait encore moins par habitant puisque la DGF est constante.

Les dépenses de personnel, presque 62%, c'est un peu plus que la strate globalement. C'est vrai qu'avant, lorsque nous n'avions pas encore la petite enfance, nous étions plutôt à 52-53% et c'est vrai que la petite enfance nous a fait basculer au-dessus des 60%.

Les dépenses réelles de fonctionnement, elles, donc remboursement de dette de capital sur les recettes réelles de fonctionnement, et par rapport à l'année 2022 nous descendons, ce qui est mieux. Plus nous nous rapprochons des 90%, mieux c'est.

Les dépenses d'équipements brute par rapport aux recettes réelles : 49%, ce sont tous nos investissements, ce qui est relativement bon.

Concernant les encours de dette, nous en avons parlé par rapport aux recettes réelles, un très bon ratio, 22,17% et enfin l'encours de dette par rapport à la capacité d'autofinancement brute, 2,35. Cela veut dire que si nous n'utilisions que notre autofinancement, nous rembourserions nos emprunts en deux années. Voilà pour les ratios. Je crois que c'est tout, nous avons terminé pour le budget de la Ville.

M. Serge BÉRARD : J'imagine qu'il y a des précisions ou des questions par rapport à cette présentation, même si, à travers le ROB, nous avons déjà passé en revue au moins les grandes masses. Est-ce qu'il y a des questions, Mesdames et Messieurs ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Ah oui, merci de votre recommandation et je le sais, nous voterons tout le reste sauf ce budget que nous voterons à la fin du Conseil puisque nous n'avons pas débattu des subventions qui font partie, et qui ne sont pas encore validées et tant qu'elles ne sont pas validées, nous ne pouvons pas voter le budget. Nous passerons en revue toutes les subventions parmi les dernières délibérations et nous pourrons revenir sur le vote du budget, donc on ne vote pas mais nous continuons.

5. BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Adoption

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Nous continuons avec la RCAVB pour le budget 2023. Nous allons commencer par le fonctionnement avec les recettes.

Les produits des services augmentent de 94,58% pour se retrouver à 165 000 €. Ce n'est pas que nous faisons beaucoup plus de recettes mais c'est parce que nous avons intégré en totalité la mise à disposition de personnel entre la Ville et la RCAVB sans contracter les dépenses et les recettes comme nous faisons auparavant. Je vous rappelle que c'est une des demandes de la CRC lorsqu'ils avaient audité nos comptes et ceci représente 85 000 €.

Les recettes de la billetterie sont estimées à 84 000 € et nous avons fait encore plus de spectacles scolaires et nous espérons retrouver totalement le niveau des ventes avant Covid.

En ce qui concerne les dotations, subventions et participations, nous avons une augmentation de 9,20% pour se retrouver à 356 000 €. Nous pouvons noter une hausse de la subvention du Département qui est passée à 20 000 € ; auparavant nous avions 10 000 € et la participation de la Ville est passée à 331 000 € contre 310 000 € au budget initial de 2022 mais, lors de la décision budgétaire modificative, nous étions passés à 328 000 € donc un différentiel de 3 000 € par rapport à la DBM.

Les produits exceptionnels sont toujours stables, c'est-à-dire que cela concerne tout ce qui est mécénat et partenariat. Nous avons prévu la même chose qu'en 2022, c'est-à-dire 5 500 €.

Sur le « camembert » à gauche, nous voyons en jaune tout ce qui est dotations, subventions pour 67,6%, suivi par les produits des services, c'est-à-dire les billets que l'on achète, ... pour 31,3%. Sur la partie de droite, nous pouvons voir la comparaison en bleu entre budget 2022, en jaune le réalisé prévisionnel 2022 et en rouge le budget 2023.

Si nous regardons maintenant côté dépenses : les charges à caractère général augmentent de 2,93% pour se retrouver à 203 200 €. Il y a une hausse de 14 000 € sur l'achat des spectacles et nous devons noter qu'il y a plus de séances pour le public scolaire et donc plus de frais annexes, toujours pour ce même public.

Il y a un transfert au budget de la Ville du projet « Orchestre à l'école » qui représente 14 000 €. Cela nous a semblé plus logique ; nous en avons parlé lors du ROB, de le transférer à la Ville puisque cela fait vraiment partie du projet de l'école. Il y a une baisse sur nos frais de formation puisqu'en 2022 nous avons un nouveau régisseur sur lequel nous avons dû faire une formation initiale plus importante.

Les charges de personnel augmentent de 43,93% et vont se retrouver à 308 000 €. Je vous rassure, malheureusement pour nos salariés, ce n'est pas une augmentation de 43%, c'est encore dû à l'intégration sans contraction des dépenses et des recettes de mise à disposition du personnel de la Ville à la RCAVB. Par contre, nous avons tenu compte d'une revalorisation du point d'indice de 3,5%, comme pour la Ville, en juillet 2023. Nous avons un agent qui passera de 70 à 80% et il est également prévu un stagiaire pour une durée de 6 mois suivi d'un apprenti, tous les deux devraient travailler sur le projet d'exposition de la salle Guy de Chauliac.

Les autres charges de gestion courante qui étaient quasiment à zéro l'an dernier passent à 10 000 € puisqu'il s'agit du versement d'une participation à la commune de Chaponost pour la programmation d'un cirque au niveau intercommunal.

Sur le « camembert » de gauche, nous avons les dépenses réelles de fonctionnement. Nous voyons que les charges de personnel et frais assimilés (la partie jaune) représentent 85,6%. Je vous demande de m'excuser mais il y a eu un petit souci sur l'histogramme de droite puisque sur les colonnes, il y a une mauvaise référence et nous n'avons pas eu le temps de changer les éléments (mais cela suit en progression normale). Nous allons le voir d'ailleurs sur le tableau suivant.

Là, vous pouvez voir effectivement que les chiffres sont en progression de façon relativement stable. J'attire votre attention sur le fait qu'il y a une opération d'ordre de transfert entre sections, à la section d'investissement pour 4 700 € ; que l'ensemble de nos dépenses réelles seront de 521 800 € et que les recettes réelles seront de 526 500 €.

Nous avons, pour la première fois je crois, fait apparaître la marge artistique entre 2019 et 2023. Nous avons retenu le réalisé de 2019 parce que les années 2020, 2021 et 2022, compte tenu du Covid, n'étaient pas vraiment parlantes au niveau de la RCAVB. Nous pouvons voir la production ainsi que le différentiel. C'est un tableau intéressant et nous avons surligné en rose tout ce qui est scolaire et nous pouvons voir que l'on s'investit de plus en plus sur les spectacles scolaires à destination des différentes écoles.

Nous avons ensuite les investissements. Depuis 2021, le bâtiment ne fait plus partie de la RCAVB donc les 4 700 € que nous avons virés sont destinés à des immobilisations corporelles, c'est-à-dire bureaux, mobiliers, ... pour le personnel de la RCAVB. Voilà les différents éléments.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce budget de la Régie Culturelle ? Pour le coup s'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et 28 pour. Je vous remercie.

6. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2023

Subvention d'équilibre au CCAS

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Comme nous venons de le voir dans le budget, nous attribuons des subventions d'équilibre à trois organismes, à des budgets annexes : la RCAVB, le CCAS et les Arcades.

Nous allons commencer par la subvention d'équilibre au CCAS. Je vous rappelle que le budget lui-même du CCAS s'établit à 248 050 € en section de fonctionnement et à 9 650 € en section d'investissement. La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du CCAS de Brignais pour l'exercice 2023 s'élève à 183 000 € contre 160 000 € au budget primitif. Il y a donc une légère hausse de 23 000 €. Nous passerons le budget du CCAS demain en Conseil d'administration.

Il vous est donc demandé d'accepter le versement de cette subvention.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Bonsoir. J'ai juste une question, c'est peut-être une question très naïve mais j'ai un petit peu de mal à comprendre comment nous pouvons voter, nous, la subvention d'équilibre du CCAS sans avoir le budget du CCAS ?

Mme Agnès BÉRAL : Nous l'avons fait, le budget est fait évidemment. Nous ne pouvons pas présenter le budget et les subventions d'équilibre si nous n'avons pas fait le budget du CCAS, tout comme la RCAVB ou les Arcades donc c'est déjà fait, effectivement ça ne sera voté que demain car nous n'avons pas pu le faire avant, mais c'est pareil, nous aurions dit qu'il faut que la subvention de la Ville soit à 166 000 €.

Mme Isabelle WEULERSSE : Excusez-moi, ce n'est pas ma question. Comment pouvons-nous voter, enfin moi je ne sais pas comment voter cette subvention d'équilibre sans avoir le budget du CCAS.

Mme Agnès BÉRAL : Parce qu'on ne présente pas le budget du CCAS ici, en Conseil municipal. Il y a un Conseil d'administration pour le budget du CCAS ; c'est historique peut-être, je ne sais pas si ça se présente mais normalement non.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je ne sais pas si c'est historique mais c'est compliqué de voter une subvention d'équilibre sans comprendre ce qu'il y a dans ce budget.

M. Serge BÉRARD : Je comprends. En fait c'est dans le cadre du CCAS que se détermine, d'ailleurs toutes les tendances municipales sont représentées au sein du CCAS et les budgets sont en général débattus dans le cadre du CCAS. Ce budget débattu en CCAS montre la nécessité de compléter, puisque les recettes en général ne suffisent pas et c'est bien entendu la Ville qui vient en appui par le biais de ce financement d'équilibre ; que le budget CCAS n'ait pas été voté, alors que nous l'avions fait l'an dernier, si c'était une pratique, j'avoue que je n'ai pas creusé la question, mais en fait dans ce domaine-là nous avons gardé les pratiques qui existaient et les débats ont eu lieu.

Mme Agnès BÉRAL : Je précise juste quand même que nous avons vu le ROB au Conseil d'administration du CCAS il y a 15 jours donc nous avons déjà donné toutes les orientations du budget et M. BRUNEL était là.

M. Lionel BRUNEL : Ce n'est pas la peine d'insinuer que nous ne transmettons pas les informations en interne ; nous les avons. Simplement, nous sommes aujourd'hui en séance publique et il y a peu de public dans la salle mais du public qui nous regarde, et effectivement, ça peut être intéressant sur cette base que nous ayons quelques éléments pour les gens qui nous regardent aussi ou qui peut-être, un jour viendront nous rejoindre dans la salle du Conseil d'avoir ces éléments-là. C'est pour ça que la question est posée en Conseil municipal, Mme BÉRAL.

Mme Agnès BÉRAL : Bien sûr.

M. Serge BÉRARD : Pour revenir sur la procédure, nous n'avons pas à débattre du budget du CCAS par essence, qui est débattu au sein de cette entité qui est une entité indépendante et qui, effectivement, n'est pas publique, puisque c'est par essence, le but du CCAS de ne pas débattre publiquement de tous les sujets qui sont parfois sensibles. Nous en sommes là et, peut-être dire un mot sur ce budget d'équilibre de cette année par rapport à l'an dernier par exemple ?

Mme Agnès BÉRAL : Il y a un peu plus d'actions.

M. Sébastien FRANÇOIS : Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président du CCAS. Du coup pour expliquer cette subvention d'équilibre donc nous avons augmenté le service handicap qui est rattaché au CCAS donc nous avons beaucoup plus d'actions du service handicap pour l'année qui arrive et nous allons continuer à développer ces actions-là.

Pour rappel, les Arcades sont rattachées au CCAS et nous avons aussi de l'évolution au niveau des Arcades, des travaux que nous devons faire malgré le fait du devenir des Arcades...

M. Serge BÉRARD : Il y a un budget annexe.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui mais la subvention d'équilibre le permet aussi. Du coup nous avons des actions qui sont menées, un petit peu, mais nous n'avons strictement rien d'exceptionnel par rapport aux années précédentes. Chaque année nous avons une subvention d'équilibre donc comme le disaient très bien M. le Maire et Mme BÉRAL, le CCAS est autonome. C'est vrai qu'il me semble que les années précédentes nous votions avant ; le Conseil d'administration du CCAS avait lieu avant ce CM. Il s'avère que là, pour des problèmes de calendrier, il aura lieu demain. La grosse augmentation des actions du CCAS pour l'année qui vient, c'est le développement du service handicap.

Mme Agnès BÉRAL : Il y a un congrès pour le handicap.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui, c'est justement ça. Nous organisons, alors Michèle EYMARD, c'est au mois de mars, je crois, le congrès pour le handicap. Je donne la parole à Michèle EYMARD en charge du handicap.

Mme Michèle EYMARD : Bonsoir. Effectivement, il y aura un évènement que nous vous porterons à connaissance en début d'année, qui est porté par ACOLEA et nous-même, la Ville. C'est un évènement qui sera sur les troubles de neuro-développement et cet évènement aura lieu 3 jours en mai. Nous présenterons tout cela ; ACOLEA viendra vous le présenter en Commission générale ou autre ; ce n'est pas encore vraiment arrêté. Pour 2023 ce sera cet évènement essentiellement.

M. Lionel BRUNEL : Je n'ai pas bien compris. Effectivement, cela n'a jamais été présenté, ce que j'ai toujours regretté. La loi nous interdit de le présenter ou c'est comme ça parce que c'était comme ça ?

M. Serge BÉRARD : Si nous voulons afficher le budget 2023, nous pouvons le faire.

M. Lionel BRUNEL : Qu'il y ait des choses, notamment les aides, d'ailleurs nous nous ne les avons pas non plus en CCAS mais quand nous votons les aides à des personnes, nous n'avons pas les noms et ça me semble tout à fait logique. Je ne pense pas que ce soit ce que les gens recherchent ici dans une idée de la structuration du budget du CCAS.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que traditionnellement, le budget du CCAS est débattu en CCAS et à ma connaissance jusqu'à présent, il n'a jamais été présenté en Conseil municipal. Seule la demande de subvention d'équilibre fait l'objet d'une demande. Si vous souhaitez qu'on l'affiche, alors sachant que, pour ce qui concerne le CCAS, le montant qui est affiché, là, de subvention, est le même que celui qui a été présenté dans le cadre du ROB du CCAS il y a 15 jours donc nous sommes sur les mêmes montants qui sont déjà connus.

M. Lionel BRUNEL : Je suis bien d'accord sur le fait qu'on n'en débatten pas puisque ça dépend du Conseil d'administration du CCAS, comme les subventions aux associations d'ailleurs ; on peut débattre du montant qu'on attribue mais on ne débat pas de leur budget. Je trouve que ça peut être intéressant que nous ayons une idée des structures ; enfin moi je les ai mais...

M. Serge BÉRARD : Si nous pouvons afficher le budget du CCAS 2023, je n'y vois aucun inconvénient.

M. Philippe BLAIN : *Nous sommes en plein dessus. C'est le problème soulevé par Solange VENDITTELLI l'autre fois, pour passer d'un document à l'autre. Simplement, ce que nous pouvons dire, Clémentine HOCHART, m'a soufflé que le budget du CCAS est aussi dans sa version ROB en ligne sur le site internet de la Ville, c'est-à-dire qu'en effet, ce sont des données disponibles. Par contre, comme ça vient d'être dit par vous-même et par M. BRUNEL, nous n'en débattons pas parce que ce n'est pas le lieu. Ce sont deux structures juridiques différentes : la collectivité territoriale qui est la Commune et l'établissement public accolé, si je puis dire, le CCAS. Nous, nous l'avons à l'écran mais vous, vous ne l'avez pas et nous cherchons à l'afficher.*

M. Serge BÉRARD : Au moins pour montrer les volumes ; de quelles recettes on parle, de quelles dépenses on parle et donc, par différence, quelle est la part de la contribution de la Commune à l'action du CCAS qui, je le rappelle, en termes de volume n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était lorsque la petite enfance était intégrée dans ce budget-là.

M. Philippe BLAIN : *Ce que je peux vous donner c'est lecture des chiffres déjà car nous n'arrivons pas techniquement, pour l'instant, à les afficher. Sur la section de fonctionnement du CCAS, les charges à caractère général en 2023 sont de 52 100 € à comparer à un CA estimé de 48 000 €.*

Les charges de personnel sont à 180 000 € contre 278 000 € mais cela a été expliqué dans votre échange, c'est le fait que nous ayons poussé jusqu'au bout la logique de rapatriement du personnel qui était autrefois dans les structures gérées par le CCAS vers la Ville.

Je passe sur les dépenses imprévues qui sont à zéro, ensuite nous avons des autres charges de gestion courante constantes à 14 300 €, ce qui représente un total pour le CCAS en section de fonctionnement de 246 700 € à comparer à 244 500 €, donc c'est très proche par rapport au BP 2022. Ce sont donc, nous venons de le dire, les dépenses en opérations réelles.

Pour ce qui concerne les recettes, je vais là encore vous faire la même lecture. Le BP 2023 du CCAS affiche 49 100 € contre 70 700 € ; donc là je pense que nous sommes dans l'année pleine sur les encaissements de recettes des structures petite enfance.

Ensuite, 196 350 € attendus de dotations, subventions et participations contre 172 400 €. Là, nous sommes dans la progression. Une petite ligne d'autres produits de gestion courante qui est constante à 1 600 €, une autre de produits exceptionnels tout aussi constante à 1 000 €, soit un total de 248 050 € à comparer à 245 700 €. Ce qui ressort de ces chiffres, je m'excuse c'est de l'oral, j'ai le son mais pas l'image, c'est une quasi constance des opérations tant en recettes qu'en dépenses pour la section de fonctionnement. Vous savez que le CCAS ne comporte pas ; ne comporte plus, plus exactement, de section d'investissement puisque les derniers éléments qui relevaient de l'investissement...et c'est désormais à l'écran. Merci Mesdames.

M. Sébastien FRANÇOIS : Pour information, c'est ce qui sera projeté demain soir en CA de CCAS.

M. Serge BÉRARD : Comme vous le voyez, la ressource principale du CCAS, se sont les dotations, la subvention que nous allons voter puisque, pour le reste, il n'y a pas beaucoup de ressources et les dépenses, elles, sont bien là notamment pour, comme nous l'avons dit, le handicap, l'accompagnement des seniors... Nous verrons d'ailleurs le tableau des effectifs ; ah non nous ne verrons pas le tableau des effectifs du CCAS, vous le verrez demain. Nous pouvons donner un ordre de grandeur sur les ETP qui sont au CCAS aujourd'hui. Après mutation nous en avons 4 ou 5 je crois.

M. Philippe BLAIN : *Si je peux me permettre, M. le Maire, dans le cadre d'une suspension de séance, de passer la parole à Clémentine HOCHART.*

M. Serge BÉRARD : Parce que l'essentiel des dépenses sont les frais de personnel donc il est intéressant d'avoir un ordre de grandeur et l'essentiel des recettes sont les dotations que nous allons voter.

M. Philippe BLAIN : *De mémoire, le CCAS alors le Directeur du CCAS, M. Nicolas DECLAS est ici présent et vous avez deux collaboratrices qui sont au rez-de-chaussée, que nous ne nommerons pas et qui sont Émilie PAILLOT et Véronique CHARENTUS. Pour le reste, nous y sommes, ce qui fait 1 ETP en attaché territorial et 2,6 ETP en rédacteur territorial. Nous sommes réduits bien sûr, par rapport au temps où il y avait les EAJE, les établissements d'accueil du jeune enfant, le RAM devenu relais petite enfance, le PAPE (Point Accueil Petite Enfance) intégré dans le relais petite enfance, et là nous sommes à 3,6 ETP sur le CCAS.*

M. Serge BÉRARD : Nous avons donc une vision de tous les efforts qui sont faits dans le domaine des personnes en situation de handicap, et dans le domaine des seniors aussi ; toutes les actions que nous conduisons pour accompagner les personnes les plus en difficulté. Vous vouliez rajouter un point, M. BLAIN ?

M. Philippe BLAIN : *Oui, l'autre jour vous aviez débattu lors du ROB des genres et là nous avons 75% féminin et 25% masculin.*

M. Serge BÉRARD : Nous en saurons autant que les membres du CCAS. Est-ce que ceci répond à vos questions, Mme WEULERSSE ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, je vous remercie beaucoup ; je trouve cela intéressant pour comprendre. C'est vrai que lorsque nous n'avons que la simple délibération c'est un petit peu plus compliqué de comprendre et comme il y a une imbrication de toutes les structures, quand nous ne sommes pas complètement au courant de tout ce qu'il se passe, je trouve cela assez complexe. Du coup j'ai juste une question complémentaire, je suis désolée, suite aux chiffres que nous avons vus, puisqu'il me semble que les dépenses sont fixes et que la dotation augmente. J'ai vu que les dépenses globalement sont fixes et c'est la dotation qui augmente.

M. Serge BÉRARD : Nous allons revoir le tableau.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je voudrais juste avoir la précision sur ce point puisque la délibération concerne effectivement le vote de la dotation et dans ce que je vois la dotation était à 170 000 € et passe à 196 000 € et la ligne du dessus effectivement est en baisse à peu près du même montant.

M. Serge BÉRARD : Il y a un mécanisme de compensation là aussi sur les charges de personnel.

Mme Isabelle WEULERSSE : En fait je parle de la ligne « produits de services » qui était à 70 et qui passe à 49 et, au contraire, la ligne dotations passe de 170 à 196. C'est juste pour comprendre car vous m'avez dit qu'il y avait plus d'actions mais a priori les dépenses me semblent relativement stables donc c'est juste pour comprendre ces deux lignes.

M. Serge BÉRARD : C'est ce qui va être reprécisé demain je pense ; vous n'aviez pas préparé tout de suite le détail de ces montants.

M. Sébastien FRANÇOIS : Nous avons prévu de le travailler demain pour ne rien vous cacher. Dans les charges de personnel et frais assimilés vous voyez que nous avons une diminution puisque nous avons moins de personnel. Après vous parlez des recettes, nous sommes d'accord ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Uniquement des recettes car nous votons la dotation. C'est juste pour comprendre.

M. Serge BÉRARD : Il n'y a pas forcément de lien entre les deux mais...

M. Sébastien FRANÇOIS : Alors sur l'augmentation des recettes sur les dotations, subventions, participations il y a les reports en fait de mémoire.

M. Philippe BLAIN : *Si vous le permettez, dans le cadre d'une suspension de séance, Alice NAVARRO ; c'est une explication technique.*

Mme Alice NAVARRO : *Bonsoir. Par rapport au 2022, nous avons une mise à disposition de personnel qui était assez importante puisqu'il y a une personne de la petite enfance qui était restée sur le CCAS. D'un point de vue statutaire elle ne pouvait pas être transférée de par son statut de stagiaire et sur l'année 2023 nous allons pouvoir la basculer à compter de sa titularisation et, du coup, son poste était mis à disposition à 100% de la Ville (du CCAS à la Ville), ce qui faisait que nous avons presque 30 000 € ; le coût de son poste global, qui était en recettes sur cette ligne « produits des services » (chapitre 70). Nous l'avons donc en dépenses et nous l'avons en recettes. Vous voyez que les charges de personnel, par rapport à la colonne prévision budgétaire, sont bien en baisse puisqu'elles intègrent ce transfert.*

M. Serge BÉRARD : En fait il y a des mécanismes de compensation entre ces différentes lignes et, ce qu'il faut retenir en synthèse, c'est que l'augmentation de la dotation est liée à des actions à l'augmentation du service handicap, une fois que nous avons gommé toutes ces problématiques liées au fait que nous avons repris la petite enfance. Je pense que les choses vont devenir plus claires puisque nous aurons fait toutes les mutations de personnel ; forcément, quand on change les règles du jeu, il y a une période où les choses sont difficilement comparables d'une année sur l'autre. Entre 2021 – 2022 et 2023 nous arrivons je pense, nous l'avons vu pour la Régie autonome aussi, nous stabilisons désormais les données et nous allons pouvoir mieux comparer d'une année sur l'autre.

En plus, là nous comparons de BP à BP et comme il ne vous a pas échappé qu'en 2022 nous avons eu une inflation qui n'était pas prévue au budget 2021, cela vient aussi perturber les choses. La meilleure lecture que nous pourrions avoir d'ailleurs pour comprendre ce qui s'est passé en 2022, c'est quand nous aurons le compte administratif et que nous pourrions réellement comparer les éléments du budget 2022 avec les résultats et intégrer tous ces paramètres. Nous avons terminé peut-être la présentation, est-ce que nous pouvons passer au vote sur la subvention au CCAS s'il n'y a pas d'autres questions ? Pour la subvention au CCAS : qui s'abstient ? 5 abstentions ; qui vote contre ? A l'unanimité avec 5 abstentions. Merci.

7. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2023

Subvention d'équilibre à la résidence autonomie « Les Arcades »

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Contrairement au CCAS, la subvention d'équilibre est en baisse à 117 000 € contre 146 000 € en 2022.

M. Serge BÉRARD : Ce sera débattu demain aussi.

Mme Agnès BÉRAL : Oui, ça fait partie du CCAS.

M. Serge BÉRARD : Et cela a été débattu en ROB aussi et les chiffres n'ont pas changé.

Mme Agnès BÉRAL : En ROB aussi et les chiffres n'ont pas changé. En plus, les comptes vont être présentés de manière différente demain par rapport à d'habitude. Ce n'est plus par chapitre mais par compte de résultat prévisionnel principal et section d'exploitation. Voilà les chiffres, vous avez de la chance, et nous les verrons demain plus en détail et nous vous expliquerons bien cela en CA du CCAS, donc subvention en baisse.

M. Serge BÉRARD : Je rappelle le montant donc : 117 000 € et je rappelle également que les Arcades sont en questionnement quant à leur avenir et bien entendu, nous nous sommes engagés auprès des résidents pour assurer une continuité dans l'offre de service, il peut y avoir des variations dans les efforts à faire de la part de la Commune du fait que l'équipement n'est pas rempli avec les 70 logements qui, théoriquement, sont disponibles, puisque nous sommes plutôt à 55 résidents. Il y a des petites variations ce qui explique aussi que nous sommes obligés d'apporter un financement un peu supérieur à ce qu'il devrait être en fonctionnement normal. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

8. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Subvention d'équilibre 2023

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Dernière subvention d'équilibre donc nous l'avons vu dans le budget aussi bien de la Ville que celui de la RCAVB que vous avez voté, donc le montant de la subvention d'équilibre 2023 s'élèverait à 331 000 € soit une hausse de 21 000 € par rapport au BP. Je rappelle que nous avons fait 18 000 € en DM, ce qui ne fait que 3 000 € de différence.

Nous vous demandons donc d'accepter le versement de cette subvention d'équilibre.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et 28 votes favorables. Merci.

• ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9. VILLE DE BRIGNAIS ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS – SERVICES MUNICIPAUX

TABLEAU DES EMPLOIS

Mise à jour bisannuelle

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir. C'est la délibération semestrielle ou peut-être bisannuelle, mais semestrielle est plus précis que bisannuelle, qui concerne le tableau des effectifs. Nous avons dit que le nombre d'emplois « budgétés » c'est-à-dire ouverts par type d'emplois pour y « loger » des personnes à l'intérieur. Ces postes peuvent ne pas être occupés à la date de revue c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2023, selon les prévisions qui peuvent être faites maintenant.

Pour la Ville, il y a 322 postes ouverts pour 282 occupés c'est-à-dire une différence de 40 postes et le tableau vient d'être « toiletté » en supprimant un certain nombre de postes inutiles et c'est l'objet de la délibération que je présenterai après.

Sur ces 40 postes d'écart, nous pouvons les regrouper par catégorie. Nous avons 4 postes de marge, des recrutements en cours ou à venir dans l'année (il y en a 6) ; il y a les absences temporaires en attente d'affectation ou de réaffectation d'une personne, c'est-à-dire les détachements, les congés parentaux, les prévisions de promotion interne, les évolutions de carrière, ...

Cela représente donc 10 postes inoccupés et les postes de vacataires qui sont prévus et utilisés sur les périodes de besoin, ne sont pas tous présents donc il y a 13 postes et les apprentis et services civiques qui ne sont pas encore arrivés (7 postes). Quand nous ajoutons tout cela, nous avons 40 postes d'écart.

Cet écart est à rapprocher des semestres précédents (c'est à peu près dans les mêmes zones) où nous avons 32 en janvier 2021, 37 en janvier 2022, 34 en juillet 2022 donc c'est à peu près le même volume ; volume qui est nécessaire au bon fonctionnement du service RH pour être réactif lorsqu'il y a besoin d'affecter une personne sur un poste et que ce poste soit bien disponible ; donc ça c'était pour la Ville.

Pour la RCAVB, il y a le même exercice mais c'est plus simple puisqu'il n'y a que 11 postes budgétés et ces 11 postes sont occupés aujourd'hui. Cela inclut d'ailleurs les 6 vacataires qui sont utiles pour la tenue des spectacles et des manifestations au Briscope.

Ce qui vous est demandé aujourd'hui c'est d'autoriser la mise à jour de ce tableau des effectifs sachant que le Comité technique l'a vu et l'a voté positivement, à l'unanimité d'ailleurs, en séance du 12 décembre, et la Commission n°1 l'a vu également le 6 décembre. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Nous votons après mais il est question après d'une délibération qui prévoit la création d'emplois permanents et la transformation, ...

J'avais déjà posé la question en Commission n°1 mais je préfère être sûre, les emplois qui sont évoqués dans la délibération suivante sont bien intégrés dans ce tableau ? Nous n'aurions pas pu faire l'inverse ? C'est-à-dire commencer par voter l'autre car, en fait, nous avons l'impression qu'il s'agit du tableau avant et qu'après nous votons une délibération qui va changer ce tableau. Je trouve cela un petit peu étrange.

M. Pierre FRESSYNET : La délibération que je vais présenter maintenant, le tableau des effectifs en tient compte, effectivement.

M. Serge BÉRARD : Nous allons faire comme ça. M. FRESSYNET va présenter la deuxième délibération et nous reviendrons sur la première.

10. VILLE DE BRIGNAIS ET RÉGIE CULTURELE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS – SERVICES MUNICIPAUX

TABLEAU DES EMPLOIS

Création, transformation et suppression d'emplois permanents

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : C'est la délibération qui « nettoie » le tableau des effectifs avec des créations, des transformations de temps de travail et des suppressions de postes.

En fait il y a 9 créations, 3 emplois qui sont en lien avec des réorganisations internes ; il y a 1 adjoint technique à la cuisine, 1 adjoint administratif RH et 1 rédacteur finances. Il y a 1 emploi qui est transféré du CCAS (nous en avons déjà parlé plusieurs fois), il y a une création de poste à la direction enfance-jeunesse et sport et 4 emplois d'apprentis qui sont créés, prévus à l'urbanisme, à la direction enfance-jeunesse et sport, à la crèche collective et à la médiathèque.

Il y a 2 transformations de temps de travail qui sont des augmentations de temps de travail ; 1 poste qui passe de 70 à 80%, 1 poste qui passe de 80 à 90%. Parallèlement, il y a 11 suppressions de postes qui sont devenus inutiles et que nous enlevons du tableau des effectifs dont 3 qui sont liés à des évolutions de carrière. Il y a 3 départs, en retraite ou autres, 1 mutation interne et 4 postes de marge que nous supprimons du tableau des effectifs sachant que nous en laissons 4 dans le tableau. Il y en avait 8 et nous en laissons 4.

Il vous est demandé aujourd'hui d'autoriser ces créations, ces transformations et ces suppressions de postes en rappelant que ça a été présenté au Comité technique d'avant-hier, le 12 décembre et ça a été vu en Commission n°1 le 6 décembre.

M. Serge BÉRARD : Nous mettons donc à jour le tableau des emplois permanents. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette mise à jour ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions et nous allons revoter ; nous allons revenir sur le tableau précédemment présenté et nous allons voter dans l'ordre sur cette précédente délibération de tableau des emplois. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions. Merci.

11. RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

MISE A JOUR DES MODALITÉS DE VERSEMENT

Annule et remplace – Délibération 2021-07 du 27 janvier 2021

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Il s'agit du régime de primes et c'est la mise à jour des modalités de versement, c'est-à-dire la mise à jour des plafonds.

La délibération cite tous les passages en Conseil municipal de ce régime de primes. L'idée n'est pas de redétailler le fonctionnement de cela mais simplement de mettre à jour les plafonds de l'IFSE qui est l'un des deux pans du régime (l'autre est le complément indemnitaire annuel ou CIA).

L'IFSE est l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise. C'est la partie principale de la prime qui est liée au poste de l'agent et qui tient compte de son expérience professionnelle.

La délibération propose de réviser ces plafonds pour trois raisons : pour disposer de marges de manœuvre lors de réajustements salariaux, pour favoriser l'évolution professionnelle et pour conserver l'attractivité de Brignais sur ces emplois communaux.

Pour être cohérents, nous avons considéré que cette majoration devait être identique pour chaque groupe de fonction et cela pour garder une équité dans la politique de rémunération. Cette majoration est prévue pour ne pas être modifiée pendant plusieurs années, donc nous avons pris de la marge.

Pour calculer cette marge, nous nous sommes basés sur le taux d'inflation actuel projeté sur les trois années qui viennent, ce qui fait un « beau » plafond de 20%.

Les tableaux en annexe de la délibération détaillent ces nouveaux montants par groupe de fonction, sachant que c'est en fonction des catégories donc les catégories les plus basses passent par exemple de 2 880 € par an à 3 456 € par an et, au plus haut de l'échelle, pour les catégories A ce montant peut passer de 24 360 € à 29 232 €. Tout est détaillé dans le tableau en annexe. Ce sont des plafonds et ce n'est pas pour ça que tout le monde doit être augmenté ; c'est pour garder de la marge.

Cette démarche a été présentée au Comité technique et a été votée unanimement d'ailleurs, et il vous est proposé de modifier le régime indemnitaire dans ces conditions à partir du 1^{er} janvier et cette délibération annulera toutes les autres délibérations qui ont existées sur le régime de prime le RIFSEEP).

M. Serge BÉRARD : Il faut donc noter que, je le redis, ce n'est pas parce qu'on a donné la possibilité d'un plafond que nous allons l'utiliser, au même titre que ce n'est pas parce que l'on crée un poste que nous allons forcément le pourvoir mais ça donne une souplesse de fonctionnement. J'ajoute quand même que, nous avons fait quelques recrutements ces derniers temps et on s'aperçoit que les collectivités subissent la même pression sur le plan de l'emploi que les entreprises. Il est difficile de recruter et il y a une certaine concurrence qui s'exerce entre les collectivités et qu'à un moment donné le régime indemnitaire est aussi un levier qui nous permet d'acquérir les compétences dont nous avons besoin donc cette souplesse nous en avons besoin pour maintenir le service de la Ville à l'excellent niveau où elle se trouve aujourd'hui ; je le rajoute car ça peut être aussi un moyen de renforcer notre excellence, notre compétence. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci pour cette souplesse.

12. CIMETIÈRE

Tarif des concessions et du columbarium

Rapporteur : Jean-Philippe SANTONI

M. Jean-Philippe SANTONI : Bonsoir à tous et à toutes. Nous allons parler des tarifs des concessions et du columbarium. Depuis la délibération du Conseil municipal en date du 17 novembre 2011, les tarifs des emplacements funéraires dans le cimetière de Brignais sont restés inchangés, donc vous avez le contexte de la forte inflation sur lequel je ne reviendrai pas, qui impacte tout le monde et notamment également la collectivité. Il faut savoir qu'en termes de décès, la crémation aujourd'hui représente 40% des décès et durant les trois dernières années nous avons posé 3 nouveaux columbariums qui ont été réalisés, ce qui a représenté un investissement d'un peu plus de 17 000 €.

Aujourd'hui il faut également savoir que le délai de reprise des sépultures abandonnées et concessions abandonnées est passé de 3 ans à 1 an et cette reprise a un coût et peut aller jusqu'à 2 000 € donc ça multiplie un petit peu le nombre de reprises éventuelles.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous demandons d'appliquer et d'accepter une augmentation de tarif correspondant à 5%. J'ai un tableau dont vous avez sûrement pris connaissance. Si vous voulez, je peux vous rappeler les prix, à votre convenance.

Ce dossier a été vu par la Commission n°1 « Finances – Ressources Humaines et Affaires Générales » e 6 décembre 2022. Il est proposé au Conseil municipal la réactualisation des tarifs des concessions pour le nouveau et l'ancien cimetière ainsi que celui des caves et caveaux du columbarium. Avez-vous des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai une remarque plus qu'une question. Je trouve la rédaction de cette délibération un petit peu maladroite c'est-à-dire que l'on choisisse, c'est un choix politique d'augmenter les tarifs qui ne l'ont pas été depuis novembre 2011 et d'après ce que je vois et ce que je comprends mais de le justifier par le contexte de l'inflation pour le cimetière, honnêtement, je pense que nous pouvions nous passer de cette mention parce que je ne pense pas que les gens qui sont au cimetière soient particulièrement des consommateurs d'énergie, de denrées alimentaires, de papier ou de carburant. C'est juste une remarque.

M. Jean-Philippe SANTONI : Mme WEULERSSE, vous m'excuserez mais ce n'est pas pour les gens qui sont malheureusement déjà décédés, c'est pour les gens qui viendraient à décéder. Force est de constater que, pour autant, un cimetière est comme le reste des biens, il est impacté par l'inflation. Vous avez vu que j'ai pris aussi la précaution dans la lecture de cette délibération d'y mettre certaines formes mais vous conviendrez que, pour autant l'inflation, que ce soit pour la consommation courante ou pour acheter un petit bout de terre, malheureusement ça s'appelle quand même de l'inflation mais si vous trouvez un autre mot pour le substituer ce sera avec grand plaisir.

Mme Isabelle WEULERSSE : Non, ce n'était pas ce que je voulais dire en fait, ce n'était pas ma remarque mais c'était de dire, je comprends, on peut tout à fait augmenter les tarifs. Je trouve que c'est un choix, un choix politique, il n'y a pas de problème par rapport à ça. La question c'est de le justifier et je trouvais que la justification était un petit peu maladroite dans le cadre de cette délibération. C'était juste une remarque.

M. Serge BÉRARD : Chacun a le droit de voir les choses à sa manière et c'est tout à fait respectable, Mme WEULERSSE. Nous avons entendu votre remarque mais en tout cas, qu'on le veuille ou non, les prix augmentent.

M. Lionel CATRAIN : Autant j'ai compris qu'en fait c'était plus une question de coût de l'énergie, ... qui avait augmenté que ça pouvait justifier ce type de délibération. Par contre, la formulation qu'a reprise Jean-Philippe SANTONI à l'oral, je ne pense pas que la crémation représente 40% des décès ; je pense qu'elle représente 40% de la façon de traiter les personnes qui sont décédées mais on ne meurt pas de crémation ou alors dans des conditions...

M. Serge BÉRARD : Nous avons tous compris malgré tout.

M. Lionel CATRAIN : Certes mais je trouve que c'est quand même interpellant comme formulation.

M. Serge BÉRARD : La sémantique est importante. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce dossier sensible ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote sur l'augmentation de ces tarifs. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 voix contre et 28 favorables. Merci M. SANTONI.

13. AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE BRIGNAIS

CONVENTION D'APPLICATION

Années 2023 à 2026

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : C'est une convention d'application pour l'Amicale du personnel de Brignais. Nous avons pour l'instant une convention qui allait jusqu'en 2022 donc il s'agit de la renouveler. Je rappelle que nous passons des conventions quand nous donnons des subventions qui sont supérieures à 23 000 €. Cela a toujours été le cas pour l'Amicale du personnel.

Il faut simplement mettre les termes directement sur la convention de ce que l'on attend de l'Amicale et de ce qu'ils attendent de nous également donc nous, la municipalité, s'engage à attribuer à l'association une subvention annuelle de fonctionnement et à mettre à disposition gratuitement des locaux pour permettre la tenue des réunions et des permanences mensuelles de l'Amicale et des manifestations plus ponctuelles.

Il n'y a aucun changement dans cette convention par rapport à la précédente sauf pour le matériel qui était à un moment stocké à la piscine et qui est maintenant stocké aux ateliers municipaux puisque la responsable, entre autres, est aux ateliers municipaux.

Nous vous demandons d'accepter que M. le Maire signe cette convention avec l'Amicale du personnel.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

14. ESPACE LOISIRS JEUNES MUNICIPAL

Don de matériel à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Brignais

Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Nous vous proposons un rapport concernant le don de matériel à la MJC. Comme vous le savez, la MJC a ouvert en septembre de cette année. Précédemment, la Ville organisait ce que l'on appelle un « espace loisirs jeunes » qui était doté de matériel pour ses activités que nous ne faisons plus et nous vous proposons de faire un don de ce matériel à la MJC, histoire qu'il ne soit pas perdu, en sachant que les services de la Ville ont déjà été voir ce qui pouvait être utile, notamment pour nos activités périscolaires. Il nous restait, si je puis dire « sur les bras », du matériel qu'il nous paraît plus opportun de donner à la MJC.

Vous avez donc dans le rapport les matériels que nous proposons de donner à la MJC avec leur année d'acquisition et leur valeur d'achat. Vous constaterez qu'il y a des matériels qui passent en fonctionnement et d'autres en investissement. Les matériels qui étaient en investissement étaient en fait amortissables lorsqu'ils avaient été achetés et ils ne le sont plus parce que leur valeur nette comptable est à zéro mais ils demeurent dans les sections d'investissement pour le budget de la MJC. Avez-vous des questions ?

Mme Laurence BEUGRAS : Pas une question mais une réflexion que je souhaitais partager : pourquoi nous donnerions plutôt à la MJC et pas également en partage avec l'assistante sociale par exemple ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Alors nous avons fait le tour en fait de qui pouvait être intéressé et il s'avère que, comme vous le savez, l'assistante sociale est là depuis très longtemps donc ils ont déjà leur matériel disponible. La MJC commence et elle a besoin de matériel donc cela a été vu avec les associations diverses et variées et nous sommes donc allés vers la MJC.

Mme Laurence BEUGRAS : Cela veut dire que le Centre social n'a pas besoin de ce type de matériel ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Non. Typiquement, quand vous voyez le baby-foot, ils ont ce qu'il faut.

Mme Laurence BEUGRAS : Merci.

M. Serge BÉRARD : D'autres remarques ou questions ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

- 15. SMAGGA - ÉLARGISSEMENT DES BERGES DU GARON**

- COUPE D'ARBRES**

- Autorisation de dépôt de déclaration préalable par le SMAGGA**

- Rapporteur : Valérie GRILLON**

Mme Valérie GRILLON : Bonsoir à tous. La prochaine délibération concerne le SMAGGA et précisément l'élargissement des berges du Garon qui va faire l'objet de coupes d'arbres. Comme c'est sur notre périmètre communal, les services urbanisme ont conseillé au SMAGGA de se renseigner à la DDT et de savoir quelles étaient les obligations réglementaires quant à la coupe d'arbres qui va être quand même significative sur les berges.

En réalité, comme l'état boisé n'est que temporairement détruit, c'est-à-dire que toutes les replantations vont être faites au même nombre voire plus, il n'est pas soumis à une autorisation de défrichement donc c'est simplement une DP qui doit être déposée par le SMAGGA pour notifier le nombre d'arbres coupés et leur remplacement.

Cette délibération en fait, donne l'autorisation au SMAGGA de déposer sur notre périmètre cadastral, alors nous pouvons peut-être le voir à l'écran, donc le périmètre cadastral de la Commune, de déposer une DP en son nom pour l'abattage d'arbres dû au réaménagement des berges du Garon. S'il y a des questions ou si je n'ai pas été précise, je peux répondre. Nous pouvons donc peut-être voir le cadastre.

M. Guy BOISSERIN : Je comprends la délibération mais jusqu'à maintenant le SMAGGA coupait des centaines d'arbres depuis 20 ans sans qu'il y ait de DP, non ?

Mme Valérie GRILLON : C'est antérieur, je ne peux pas répondre à la question.

M. Serge BÉRARD : Là nous sommes sur un projet qui est bien identifié et qui est significatif et nous ne sommes pas dans de l'entretien. En général le SMAGGA intervient pour l'entretien des berges lorsqu'un arbre est en situation dégradée et ne fait pas de coupe systématique comme ça va être le cas.

Mme Valérie GRILLON : Comme là ça concerne un réaménagement et des coupes d'arbres qui sont relativement simples, il y a obligation de déposer, dans ce cadre-là, une DP mais lorsque c'est de l'entretien, de l'abattage d'arbres qui peuvent mettre en péril, je ne sais pas, des gens qui passent ou qui peuvent tomber sur un chemin, effectivement il n'y a pas de déclaration préalable.

M. Serge BÉRARD : Je pense que ce projet a été présenté. Il y a eu 2 réunions publiques qui ont permis de décrire le projet avec une première étape de présentation générale et ensuite une présentation la semaine dernière, plus précise, de ce qui va être fait. Je pense que tout le monde a pu participer ou a pris connaissance de ce dossier. C'est vrai que nous risquons d'avoir un certain nombre de personnes qui découvrent, malgré les efforts de communication, la coupe des arbres qui doit intervenir, si tout est réglementairement réalisé, puisque nous respectons une procédure ; le SMAGGA respecte une procédure, la Ville aussi donc cela doit intervenir en février. Nous aurons forcément des retours mais il faut savoir qu'il y aura plus d'arbres plantés que d'arbres coupés et, d'autre part, les arbres en question qui sont là aujourd'hui sont des arbres qui sont plantés sur les aménagements du Garon, sur l'empierrement qui avait été fait. Ce ne sont pas des arbres qualitatifs, ils sont plantés de façon un peu sauvage et nous allons replanter, à la place, des arbres qui sont liés au lit de la rivière qui devrait être là, qui ont vocation à être en bordure de rivière. Ceux que nous allons couper, bien souvent, sont des arbres qui étaient à cet endroit-là mais de façon inappropriée au regard de la nature de cette rivière.

Mme Valérie GRILLON : Pour compléter, le SMAGGA a quand même fait une étude pour le reboisement en tenant compte de la faune et de la flore qui seraient probablement sur notre territoire mais qui ne l'est pas, en rapport des végétaux qui sont actuellement et qui ne sont pas forcément maintenant adaptés. Il y a donc toute une étude qui a été faite et qui a été présentée la semaine dernière, le 7 décembre. Il y a eu beaucoup d'informations et, après, si des personnes s'interrogent encore nous restons à disposition pour répondre et expliquer le projet.

M. Lionel BRUNEL : Oui je pense qu'effectivement nous avons rarement vu un abattage de cette ampleur sur des sujets de cette taille donc cela nécessite effectivement peut-être d'avoir les précisions formelles, juridiques et autres nécessaires pour pouvoir le faire. Il n'empêche que c'est évident que communication ou pas, ça va changer de façon radicale la vision de ce lieu-là et nous voyons bien ce qu'il se passe chaque fois que l'on dit « ne vous inquiétez-pas, on replante » effectivement, nous abattons des sujets qui font 10 ou 15 mètres et on les remplace par des arbres qui font 1,50 mètre alors c'est une raison technique mais, globalement, on ne sait pas replanter des arbres qui font 10 mètres de haut. Cela veut dire qu'avant que l'on retrouve quelque chose de qualitatif ça va prendre des années pour ne pas dire des dizaines d'années.

M. Serge BÉRARD : Je précise que le qualitatif dont on parle n'est pas simplement lié aux arbres. Il y a quelques arbres qui sont concernés, de qualité effectivement, il y en a très peu et il faut se projeter, je ne sais pas si vous avez vu les dessins, les projections qui sont faites, mais nous allons avoir une rivière complètement renaturée puisqu'aujourd'hui elle est canalisée et donc pas accessible et, en tout état de cause, dans un état si nous parlons de l'aspect paysager qui est plutôt déplorable, avec une ouverture qui va se faire désormais avec une berge qui sera aménagée, pas seulement avec des arbres, il y aura des plantations de toute nature.

Effectivement, il faut avoir la patience d'attendre 2 ou 3 ans. Les arbres ne feront pas 15 mètres mais il y en aura quand même qui commenceront à bien vivre et nous aurons, au-delà des arbres, une végétalisation et une renaturation extrêmement intéressantes.

Mme Valérie GRILLON : Lors d'une des présentations du SMAGGA, je ne sais pas si vous étiez présents, mais le SMAGGA avait été interrogé justement sur la croissance et le paysage que nous pouvions attendre à 5, 10, 15 ans, et il avait produit des photos à l'état 2 ans, l'état 5 ans et à l'état 10 ans et déjà à l'état 5 ans nous percevons déjà des sujets qui commencent à être importants et qui sont quand même valorisants.

M. Serge BÉRARD : Je rappelle que cette action de renaturation est financée par le SMAGGA à 50% par l'État, dans le cadre des actions de protection contre les inondations donc c'est le dernier espace, le dernier gros investissement financé par le SMAGGA sur toute la partie protection de crue vingtennale, trentennale puisqu'ensuite le relais pour les grosses crues sera pris par les ouvrages écrêteurs qui seront réalisés en amont, donc là c'était, dans le cadre du projet qui a été engagé à partir de 2003, la dernière opération d'envergure pour la protection contre les inondations. C'est la raison pour laquelle se fait ce projet ; nous n'aurions pas été mettre ces quelques centaines de milliers d'euros en tant que Commune même si nous allons être opportunistes et que nous allons en faire un lieu de vie extrêmement agréable mais nous n'aurions sûrement pas engagé ces projets-là s'il n'y avait pas eu cette demande du SMAGGA liée aux inondations.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai une question, je suis désolée je n'étais pas aux réunions publiques, donc le projet est bien l'élargissement du lit du Garon ? Oui, c'est ça et en fait je voulais avoir quelques précisions sur le fait, ce qui est écrit dans la délibération : les arbres détruits ne sont pas éliminés définitivement du fait que le boisement sera reconstitué dans son intégralité.

Mme Valérie GRILLON : C'est-à-dire ? Le lieu ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, enfin a priori ce que je comprends, c'est que nous allons élargir le lit du Garon enfin je ne comprends pas très bien.

Mme Valérie GRILLON : Effectivement, c'est regrettable que vous ne soyez pas venue aux réunions, ce qui vous aurait éclairée. Nous élargissons le lit du Garon et nous faisons une plaine après, où tous les arbres seront replantés de façon progressive depuis le lit jusqu'à une circulation piétonne. Là je n'ai pas le schéma mais la disposition je pense est sur le site du SMAGGA et il doit y avoir les documents qui ont été présentés.

M. Serge BÉRARD : Il y a certains arbres qui sont en pied de rivière qui vont être conservés, ceux qui sont au bord de la rivière et qui seront au bord du lit et ceux qui vont être supprimés sont ceux qui sont au-dessus de l'empierrement.

Je rappelle aussi qu'il y aura une nouvelle passerelle qui sera faite puisque l'élargissement va conduire à une passerelle qui ne fera pas loin de 10 mètres de plus. Nous la voyons sur le croquis.

En fait les arbres, nous voyons un peu le dessin, toute cette zone verte alors si l'on redécrit le projet in fine et l'action que la Ville va mettre en œuvre de façon opportuniste puisque ces travaux sont faits, c'est d'une part déplacer le terrain de foot qui va être réduit pour faire du 8 – 8 alors qu'aujourd'hui nous

avons un terrain standard pratiquement et vous voyez que tout le long du tènement, tout autour du tènement il y aura une piste de « running », on va dire, qui va être déployée en même temps et les arbres seront au milieu en fait. Tous les petits points traduisent, donc ça va changer complètement l'aspect du site puisque vous aurez une pente et puis le long de la pente, progressivement, des arbres qui seront implantés. En haut de pente vous aurez ce chemin de « running ». Je pense que nous allons avoir vraiment un espace extrêmement intéressant au regard de ce que nous avons aujourd'hui mais bon, cela il faut y croire. Je reconnais que ce n'est pas facile de se projeter ; donc les dessins faits par le SMAGGA qui sont présentés lors des réunions publiques permettaient de se faire une opinion.

Mme Isabelle WEULERSSE : En complément, parce qu'effectivement, malheureusement parfois notre emploi du temps ne nous permet pas d'assister à l'ensemble des réunions publiques.

M. Serge BÉRARD : Nous l'entendons bien.

Mme Isabelle WEULERSSE : Est-ce que dans ces cas-là nous pouvons avoir, alors c'est peut-être fait, je ne veux pas dire que ce n'est pas fait, surtout pas, mais avoir une mise à disposition des éléments parce qu'effectivement c'est assez intéressant.

M. Sébastien FRANÇOIS : Sur le site du SMAGGA, vous le trouvez. Je viens de vous l'envoyer, Isabelle, pour information par mail et il y a tous les documents.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'est parfait ; ce qui serait intéressant si possible, je ne sais pas si c'est possible, c'est que quand il y a une réunion publique (je pense aussi à celle de lundi sur l'énergie où il se trouve que j'ai pu participer) ; c'est intéressant je pense que l'ensemble des élus puisse avoir les éléments parce qu'effectivement on ne peut pas toujours être présent à tout et merci Sébastien.

M. Serge BÉRARD : Claude MARCOLET qui porte ce projet a quelque chose à rajouter.

M. Claude MARCOLET : Oui, c'était juste une petite précision, j'ai effectivement mouillé dans le projet dans le cadre de la cession de pas mal de terrains fonciers ; la précision simplement c'est que le lit du Garon en lui-même n'est pas élargi. Nous gardons à peu près le même lit ; nous allons garder la partie enrochée à côté du terrain d'honneur et simplement après on va partir en pente douce et créer une sorte de zone où la nature va reprendre le dessus et très vite les arbres et les plantations vont repousser mais le lit en lui-même n'est pas impacté.

M. Serge BÉRARD : Je pense que la plupart des élus, Mme WEULERSSE, ont vu ce document mais je vous encourage quand même avant les Conseils municipaux, lorsque vous avez des doutes et que vous prenez connaissance des délibérations, de prendre la peine de regarder ce qui est disponible et il y a beaucoup de choses disponibles en amont.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je suis complètement d'accord avec vous, je trouve qu'aborder ce genre de sujet permet aussi aux gens qui nous écoutent et qui, eux non plus, n'auraient pas pu assister à ce genre de réunion d'être informés qu'il y a des choses qui vont se passer sur la Commune. Après ce n'est pas inintéressant que nous puissions en discuter, je pense.

M. Serge BÉRARD : Bien sûr. Avons-nous fait le tour du sujet ? Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote pour mettre en œuvre cette demande, cette autorisation. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

- **16. LUDOTHÈQUE « INTER'LUDE »**

Modification de la tarification

Rapporteur : Florence RICHARD

Mme Florence RICHARD : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous présente ce soir une délibération concernant la modification de tarification de la ludothèque « Inter'Lude ». Pour rappel, en juin 2007 le CCAS a fixé les tarifs des activités des Jeudis-Parasols initialement organisés par la ludothèque du service petite enfance de la Ville de Brignais.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la ludothèque « Inter'Lude » gérée par le service animation – jeux a intégré la direction des affaires culturelles tout en conservant ses activités et ses tarifs. Pour mémoire, la tarification des Jeudis-Parasols était la suivante : 50 centimes la séance par enfant et un forfait de 11 séances à 5 €. Les tarifs n'ayant pas évolué depuis 2007 il est proposé d'appliquer une nouvelle tarification pour les activités proposées par la ludothèque « Inter'Lude » ; les activités que sont les Ludo Parasols, les Lud'éveils et les Lud'été anciennement dénommés les Jeudis-Parasols.

Les tarifs deviendraient à 1 € la séance par enfant et un forfait de 11 séances à 10 €.

La Commission n°4 « Animation – Vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 7 décembre 2022 et les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 compte 7066 du budget principal de la Commune – Exercice 2023 et suivants.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme RICHARD. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces tarifications ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et 28 favorables.

Nous sommes arrivés au bout des délibérations avant d'aborder un sujet essentiel pour pouvoir voter le budget, ce sont donc les subventions aux associations et nous allons commencer par le champ de la Culture avec Anne-Claire ROUANET. Comme vous l'avez vu dans les délibérations, nous allons aborder par thématiques. L'idée est de voter les délibérations par thématique mais s'il devait y avoir des questions pour telle ou telle subvention, nous pourrions faire des votes spécifiques.

Mme Isabelle WEULERSSE : Excusez-moi, juste pour comprendre, cela veut dire que nous votons la délibération ? Quand on vote la délibération on vote l'ensemble des subventions ?

M. Serge BÉRARD : Nous allons débattre de toutes bien entendu et a priori oui, l'idée c'est ça mais M. BLAIN va peut-être préciser les choses et nous allons les voter une par une.

M. Philippe BLAIN : *Voilà, et dans le cadre d'une suspension de séance, une présentation mais un vote ligne à ligne.*

M. Serge BÉRARD : Mais nous regroupons les votes par association.

M. Philippe BLAIN : *Oui, par association.*

- **SUBVENTIONS**

- 17. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE**

Subventions 2023

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. Effectivement, vous avez la première diapositive qui regroupe les 4 demandes acceptées pour les subventions culturelles donc nous avons les Amis du vieux Brignais, le Festival de la Bulle d'Or, le Théâtre des 400 coups et l'Association musicale de Brignais avec laquelle nous avons une convention qui fait aussi l'objet d'une délibération.

Nous allons commencer par « Les Amis du vieux Brignais ».

M. Serge BÉRARD : Je rappelle qu'effectivement il y a des associations qui parfois, demandent des subventions qui ne sont pas retenues et il y a des raisons pour lesquelles nous allons accorder des subventions à une association mais sachant que, bien entendu, ça ne remet pas en cause l'intérêt de ces associations qui par ailleurs, bien souvent, bénéficient des structures de la Commune et de mise à disposition d'autres moyens, notamment des salles.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'était une de mes questions puisqu'il y avait écrit 4 subventions acceptées et est-ce que nous saurons à chaque fois celles qui éventuellement n'auront pas été acceptées ?

M. Serge BÉRARD : Qui ont été proposées et sur lesquelles nous n'avons pas fait de proposition de subvention ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, juste pour avoir une idée ; je ne sais pas si c'est prévu.

M. Serge BÉRARD : Nous les avons, je crois.

Mme Isabelle WEULERSSE : Merci beaucoup.

M. Serge BÉRARD : Je pense que vous avez dû les débattre en Commission n°1 d'ailleurs.

Mme Anne-Claire ROUANET : En Commission n°4 pour la culture en fait et pour la culture, il n'y a pas de demande non pourvue.

Alors, « Les Amis du vieux Brignais », comme nous en avons parlé l'année dernière, le contrat ARCHIV'IT qui était géré auparavant par la municipalité est passé dans cette association donc la demande de subvention de 750 € vise à couvrir les frais de ce logiciel qui concerne les archives sécurisées.

M. Serge BÉRARD : Nous passons au vote directement.

Mme Anne-Claire ROUANET : Nous passons au vote de cette subvention.

M. Serge BÉRARD : Pour 750 € donc pour l'association « Les Amis du vieux Brignais », qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Anne-Claire ROUANET : Ensuite, le « Festival de la Bulle d'Or » que chacun connaît. Une information sur le Festival 2022, nous avons eu 4 700 visiteurs ; j'ai oublié de vous dire, vous avez le tableau qui reprend les subventions antérieures de 2018 à ce jour et nous voyons qu'il y a une rupture entre 2021 et 2022 ; nous sommes passés de 5 000 € accordés à 14 000 €. Il s'agit de la réintégration des 9 000 € qui étaient auparavant dans le giron de la Ville pour les actions de communication.

Aujourd'hui, nous sommes sur une subvention de 14 000 € qui couvre tout l'ensemble de la communication de la Bulle d'Or qui se débrouille avec sa subvention. Ils nous ont donc demandé 14 000€ et la Commission n°4 a proposé également 14 000 € et je vous propose de voter cette subvention.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Anne-Claire ROUANET : Ensuite, des deux associations de théâtre il ne reste aujourd'hui que l'association du « Théâtre des 400 coups » et désolée, les 400 n'ont pas été réintégrés dans le titre mais c'est bien la compagnie du Théâtre des 400 coups. Cette année, ils nous ont demandé 3 000 € de façon à couvrir la célébration des 10 ans de l'association et pour ces 10 ans de l'association la compagnie monte le spectacle Cyrano de Bergerac. C'est donc une grosse production, avec de l'escrime ; ils font appel aussi à un professionnel.

Il faut savoir qu'ils se sont engagés, et ça a bien démarré, à participer à de nombreuses manifestations de la Ville. Ils étaient présents pour l'inauguration de la médiathèque par exemple, pour « La nuit est belle » également. Par rapport à leur demande de 3 000 € il a été proposé de leur accorder 2 600 €.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 voix contre.

Mme Anne-Claire ROUANET : L'AMB, c'est une association avec laquelle nous avons une convention. C'est vrai qu'il aurait peut-être été plus logique de voter directement le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens mais...donc une suspension de séance de la part de M. BLAIN ?

M. Philippe BLAIN : *Merci Mme ROUANET. Vous pouvez très bien proposer, si personne ne s'y oppose, de traiter, un peu comme ça a été fait tout à l'heure avec la convention pour l'Amicale du personnel, la convention avec l'AMB et de revenir ensuite pour le vote de la subvention.*

Mme Anne-Claire ROUANET : Merci M. BLAIN, c'est ce qui me paraissait plus logique. Je vous propose donc de passer à la délibération suivante qui concerne la convention d'objectifs et de moyens avec la Ville pour l'année 2023 de l'association musicale de l'AMB.

18. ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS (AMB)

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA VILLE POUR L'ANNÉE 2023

Subvention 2023

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Nous ne présentons plus non plus cette association musicale qui comporte 7 sections, qui est présente sur les différents événements et manifestations récurrentes de la Ville. Là il s'agit vraiment d'une prorogation de cette convention d'objectifs qui mentionne justement la subvention de 111 000 € à l'AMB. Elle avait été mise à jour l'année dernière donc il n'y a rien de particulier par rapport à cette délibération (je vous épargne en la lecture). Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. Serge BÉRARD : Nous noterons la stabilité de la subvention et les moyens importants que se donnent l'AMB et l'école de musique en particulier, dont le nombre d'élèves progresse et qui, pour autant, maintient ce niveau de demande.

Mme Anne-Claire ROUANET : Exactement donc c'est quelque chose qui a été souligné en Commission n°4 parce que certains se posaient la question. Il y a de plus en plus d'adhérents mais du coup la subvention demandée n'augmente pas et en fait il y a une très bonne gestion, nous pouvons vraiment le dire, et un basculement de la pédagogie qui était très individualisée il y a quelques années et est maintenant sur de la pédagogie collective, en particulier pour les jeunes enfants qui arrivent et ça permet donc de réduire les coûts.

Je propose de passer au vote pour cette convention d'objectifs et de moyens.

M. Serge BÉRARD : Dans laquelle il y a la subvention. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Anne-Claire ROUANET : Nous pouvons donc nous permettre de voter la subvention.

M. Serge BÉRARD : Mais, en fait, elle est dedans.

Mme Anne-Claire ROUANET : Elle était dans la précédente délibération. Ah non, elle n'y était pas.

M. Serge BÉRARD : C'est la convention avec la subvention que nous venons de voter en même temps.

Mme Anne-Claire ROUANET : Exactement. C'est donc tout pour la culture pour le moment et je vais passer la parole à M. MARCOLET.

M. Philippe BLAIN : *Un petit instant s'il vous plaît, le temps que la manipulation se fasse.*

19. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT

Subventions 2023

Rapporteur : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Donc ici c'est la diapositive de synthèse sur les 10 demandes acceptées. Pour répondre à la question de tout à l'heure, nous avons également les demandes non-acceptées qui seront détaillées.

Alors le Sud Lyonnais Basket, une demande à 5 000 €. C'est une association en plein développement pour 435 adhérents et qui rayonne sur 4 communes. Chacune de ces communes d'ailleurs fournit une subvention, alors dans les autres communes ce n'est pas encore voté, donc je n'ai pas exactement les chiffres mais l'année dernière nous étions à peu près dans les mêmes eaux que Brignais et un peu en-dessous pour certaines.

En CA donc 4 300 € et retenu en Commission n°4, 4 300 €.

Au niveau du sport, je ne l'ai pas dit en introduction mais c'est vrai que nous avons un système qui nous permet de travailler sur des critères et ces critères sont liés au nombre d'adhérents, au nombre d'enfants, à certains niveaux ; la rémunération des entraîneurs. Ces critères sont mis ensuite dans un tableau et nous avons une masse budgétaire globale. Cette masse budgétaire globale cette année, une petite nouveauté, c'est que nous avons retiré un montant de 150 € par participation des associations aux sports en séries de l'année dernière et ensuite cela nous amène donc à une masse budgétaire globale et les critères alloués à chacune des associations donnent un nombre de points et nous répartissons ensuite la masse budgétaire globale en fonction de ces points.

C'est donc relativement objectif. Comme nous sommes encore en phase vraiment d'aligner tout cela, sur l'année prochaine, j'espère que nous serons totalement dans l'affectation des montants par critère. Il reste une petite dose de subjectivité sur la qualité des dossiers mais également, pour ne pas trop pénaliser certaines associations qui ont pris un « coup de fouet » au niveau d'une baisse par exemple d'adhérents, nous avons fait un amortisseur. Voilà ce que je voulais vous dire en introduction.

Pour le Sud Lyonnais Basket, il faut que nous votions tout de suite, c'est ça ? Je vous propose de passer au vote.

Mme Laurence BEUGRAS : Nous l'avions vu en Commission n°4 ; tu l'as précisé en introduction, tu n'as pas les montants exacts de subventions octroyées par les autres communes mais par contre, sans avoir les montants exacts, il n'y a pas d'autres communes qui donnent plus que Brignais ?

M. Claude MARCOLET : L'année dernière il devait y en avoir une qui était à 3 000 € ; alors c'est vrai que j'aurais dû ressortir ces chiffres. Matthieu, les avez-vous ? Raphael vous les a donnés en Commission n°4 mais je ne les ai pas mémorisés. Il y avait 3 000 € et je crois qu'il y avait une commune qui était peut-être au-dessus de nous.

Mme Laurence BEUGRAS : C'était un peu l'objet de la question en Commission n°4 ; c'était de voir, au regard des tailles des autres communes ce qui était donné par rapport à ce que Brignais propose.

M. Claude MARCOLET : Nous sommes sur une base, alors nos systèmes de critères en fait aussi, nous prenons en compte le nombre de Brignairots qui a un petit coefficient de modulation donc cette subvention est dans les subventions hautes des 4 communes, ça c'est sûr. Il y en avait une, je crois, l'année dernière à 3 000 € et je crois qu'il y en a eu une à 4 500 € mais nous sommes très proches.

M. Serge BÉRARD : Nous pourrions les retrouver et les communiquer.

M. Claude MARCOLET : Les communes devraient également passer au vote de leur budget et des subventions sous peu, donc nous aurons ces éléments.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je voulais savoir, les 435 adhérents, est-ce le total des adhérents de l'association ? Ce n'est pas uniquement les adhérents de Brignais.

M. Claude MARCOLET : Ah non.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ce sont les totaux de l'association.

M. Claude MARCOLET : Oui.

Mme Isabelle WEULERSSE : Les autres associations sont des associations à Brignais et je trouve que ça serait intéressant sur une association, c'est un peu dans le sens de la question de Laurence BEUGRAS, c'est une association qui a des subventions des 4 communes donc je trouve que c'est intéressant de nous donner l'information effectivement des niveaux de subventions des autres communes puisque nous parlons de ces 435 adhérents qui sont sur 4 communes et les autres associations sont plutôt des associations très ancrées à Brignais.

M. Claude MARCOLET : Au-delà de ça, ces 435 adhérents, ces gens-là ne sont pas forcément de Charly, Vourles, Millery et Brignais. Il y en a même qui sont d'autres communes et qui viennent dans le club et ça c'est valable pour toutes les associations de Brignais. Je crois qu'en moyenne nous sommes à peu près à 40 % sur la totalité des associations, c'est à peu près 45 à 50% de Brignairots dans ces associations.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je suis complètement d'accord sauf que les autres associations que nous allons voir après ne vont pas aller, a priori, réclamer des subventions à Chaponost, à Millery ou ailleurs. C'est simplement une question de compréhension, de transparence, puisqu'effectivement cette association a priori sportive est la seule qui peut aller demander des subventions dans 3 autres communes, ailleurs, contrairement aux autres.

M. Claude MARCOLET : Tout à fait, et qui utilisent les équipements également de diverses communes.

M. Serge BÉRARD : Nous avons noté donc nous prendrons l'information et dès l'instant où nous aurons le vote des autres communes, puisque nous ne savons pas ce qui va être accordé...

M. Claude MARCOLET : Il y a le tennis club qui est également dans ce mode de fonctionnement.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, Matthieu DAMBLIN me passe les chiffres donc c'est 435 adhérents pour l'ensemble du club et sur ces 435 adhérents il y a 103 Brignairots. C'est ce chiffre de 103 qui a été pris en compte dans l'application des critères dont parlait M. MARCOLET tout à l'heure.*

M. Serge BÉRARD : Il y a donc un point que nous regardons aussi bien entendu, c'est la stabilité, l'état financier des associations, la stabilité de la subvention par rapport à leur équilibre et nous voyons que, d'une manière générale, nous allons le voir dans toutes les subventions, que, sauf événement un peu particulier, nous savons que nos associations se portent plutôt bien aujourd'hui et nous continuons à les supporter sur une trame qui reste stable, on va dire. Nous pouvons toujours après discuter pour 200 € mais nous essayons d'avoir les critères les plus objectifs pour être le plus équitable possible mais cette information-là, dès que nous l'aurons, nous la communiquerons et le club se fera un plaisir de nous donner l'information.

Pouvons-nous passer au vote sur le basket ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

M. Claude MARCOLET : Nous passons à Delta Sport Brignais : 240 adhérents l'année dernière donc en forte progression, en bonne progression en tout cas. L'Amicale laïque ayant arrêté la section judo où il restait environ 45 adhérents, il y a eu un petit effet de vase communicant mais pas que. Ils ont demandé 3 800 € et nous avons appliqué les critères donc 3 500 € et 150 € en fait, ce sont les réintégrations de la participation aux « sports en séries ».

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions sur le judo ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Nous faisons l'interruption de séance, il est 20h00 et puisqu'il n'y a pas eu débat, nous reprenons à 20h45. Un buffet est ouvert pour tout le monde pour prendre un temps de repos et reprendre ses esprits après 2h00 intenses.

- Pause – Interruption de séance -

M. Philippe BLAIN : *S'il vous plaît, la séance reprend.*

M. Serge BÉRARD : Agnès BÉRAL va donner son pouvoir partiellement à Sébastien FRANÇOIS.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, Agnès BÉRAL a donné un pouvoir mais temporaire (elle s'absente un instant), à Sébastien FRANÇOIS.*

M. Serge BÉRARD : M. MARCOLET, nous allons reprendre où nous en sommes restés.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'avais juste une question, la pause portant conseil, je me demandais s'il ne fallait pas que l'on revote l'une des subventions que nous avons votées ?

M. Serge BÉRARD : Pour quelle raison ? N'avons-nous pas fait les choses correctement ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Nous nous posons la question de savoir, pour l'une des subventions, s'il n'y avait pas l'un des élus qui n'aurait pas dû participer au vote.

Mme Laurence BEUGRAS : Pour le protéger.

M. Serge BÉRARD : Je ne sais pas si c'est une pratique ; je n'ai jamais fait cela mais je ne suis pas opposé sur le principe. Je ne sais pas ce qu'en pense M. JACQUET qui est en fait concerné.

M. Philippe BLAIN : *Vous pouvez M. le Maire, si vous le souhaitez, comme suite à la demande de Mme WEULERSSE, remettre aux voix la subvention.*

M. Serge BÉRARD : Très bien. Nous allons revenir ; pouvez-vous nous la remettre ?

M. Philippe BLAIN : *C'est sur le Sud Lyonnais Basket. C'est possible en tout cas, rien ne l'interdit.*

M. Serge BÉRARD : Si personne ne s'y oppose, je vous propose de repasser au vote la demande de subvention qui était de 5 000 €. La subvention que nous proposons est de 4 300 €. Je vous propose de passer au vote. M. JACQUET ?

M. Éric JACQUET : Je ne prendrai pas part au vote.

M. Serge BÉRARD : Merci M. JACQUET.

M. Serge BÉRARD : Donc une personne ne prend pas part au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité de ceux qui prennent part au vote. Merci. Je vous propose de continuer avec le Raids Eurosportifs.

M. Claude MARCOLET : Pour le Raids Eurosportifs, il y avait une demande de 1 500 € et nous sommes restés sur la subvention qui permet de financer le beau « trail » des terres donc proposition du CA de 500 € et validation en commission n°4, de 500 € également.

M. Serge BÉRARD : Très bien. Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Laurence BEUGRAS : Juste pour information, je ne l'avais pas annoncé ; j'avais un pouvoir pour Mme VENDITTELLI mais comme elle est là...

M. Serge BÉRARD : D'accord. Il ne reste plus que Mme WEULERSSE qui a le pouvoir de Sylvie GUINET.

M. Philippe BLAIN : *Mme VENDITTELLI est « entrée en jeu » dans la seconde partie de ce Conseil.*

M. Claude MARCOLET : Pour le Vélo Club donc le Vélo Club de Brignais demandait 1 500 € et il a été accordé 1 500 €. Ceci a été validé par la Commission n°4 également. Simplement, nous l'avons précisé en Commission n°4, je pense que vous êtes tous au courant qu'Henry ANGLADE est décédé il y a environ 1 mois maintenant. Je m'étais rendu aux obsèques à la demande du Maire au titre de la représentation de la Ville et le club était vraiment aussi très représenté, ils étaient au moins 20 – 25 et ont fait une haie d'honneur avec leurs roues de vélos, leurs maillots, ...

Nous allons certainement marquer le coup pour la prochaine édition, de faire quelque chose. Nous allons y réfléchir, peut-être une exposition, nous allons voir mais nous ferons quelque chose et, à ce moment-là, peut-être qu'il y aura un budget qui sera pris sur les budgets un peu flottants que nous avons, pour marquer le coup et l'hommage à Henry ANGLADE.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas de questions ou remarques, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

M. Claude MARCOLET : Ensuite, le Volley Club du Garon, 145 adhérents. J'ai été cette semaine assister à un match et donc une association qui est en forte croissance également suite aux JO notamment, avec la création d'une équipe de jeunes en plus. Ils nous ont demandé 1 500 € et les critères tombaient là-dessus donc nous sommes restés sur ces 1 500 €.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

M. Claude MARCOLET : Ensuite le Garon Aquatic Club avec une demande de 4 000 €. Les critères nous ont amenés à peu près au niveau que nous avons donné en 2007 et nous sommes restés sur les critères. Il faut savoir que cette année, alors j'étais avec eux hier soir pour préparer les sports en série, l'épisode n°1, ils sont vraiment partie prenante avec des activités qui seront là.

M. Serge BÉRARD : Nous serons tous en maillot de bain alors.

M. Claude MARCOLET : Nous serons tous en maillot de bain effectivement, il vaut mieux.

M. Serge BÉRARD : C'est quelle date ?

M. Claude MARCOLET : Le 8 janvier et merci à la CCVG, merci à Equalia et pour information, c'est peut-être un scoop mais ça devait ouvrir le 9 au public et finalement comme nous faisons cette opération le dimanche et qu'ils seront prêts techniquement, et pour faire un bain de « rôdage » ils vont ouvrir le samedi au grand public donc ça permet de gagner une journée pour le grand public également.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou remarques sur la proposition ?

M. Lionel CATRAIN : Nous avons évoqué un sujet en Commission n°4 sur le fait de savoir si dans le cadre de la renégociation de la convention Equalia enfin de la convention de délégation pardon, pour l'AquaGaron, savoir si elle sera réattribuée à Equalia et en profiter pour renégocier des lignes d'eau pour le club qui, parfois, se retrouvent à nager à 15 ou 20 personnes à côté alors qu'Equalia a 3 personnes dans la ligne d'à côté.

M. Serge BÉRARD : Nous allons profiter peut-être de la présence de Guy BOISSERIN, Vice-Président en charge des bâtiments de la CCVG pour nous éclairer.

M. Guy BOISSERIN : Alors évidemment nous n'avons pas attendu la question de Lionel CATRAIN mais c'est bien de l'apporter quand même pour se poser certaines questions. Nous avons refait un point avec les associations, nous avons remis au point leurs lignes d'eau et en fait nous arrivons à un statut quo où tout le monde est content donc nous n'avons pas de raison de leur en mettre en plus. Ils se sont arrangés entre eux et quel que soit le délégataire, il aura ses lignes d'eau pour lui, les lignes d'eau associations ; cela a été calé, compris et accepté par tous. Nous ne savons même pas, enfin, ils se sont réunis entre eux et nous avons pris le résultat, ça allait à tout le monde et nous avons validé.

M. Serge BÉRARD : C'est dans le cahier des charges.

M. Guy BOISSERIN : C'est dans le cahier des charges bien sûr, oui.

M. Claude MARCOLET : Je n'ai pas eu le temps effectivement de répondre mais hier j'étais en présence de Loïc JACQUET, le Président du club et de Thomas CAMPAGNA et effectivement tout semble être bien calé et ils sont contents.

M. Serge BÉRARD : Très bien. Pas d'autres questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

M. Claude MARCOLET : Ensuite, le Boxing Club donc c'est une association qui également se porte bien. Ils sont montés à 70 adhérents l'année dernière et ils se maintiennent cette année et avec une demande non-justifiée, en tout cas non-argumentée et nous sommes restés sur les 1 000 € de l'année dernière auxquels viennent s'ajouter les 150 € d'une belle participation aux sports en séries cette année. Donc une proposition de 1 150 € et une validation en Commission n°4 de 1 150 €.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Nous terminons avec le foot.

M. Claude MARCOLET : Pour le foot, il y a une demande très précise de 12 585 € par rapport à un compte d'exploitation, un prévisionnel de l'année qui comprenait pour eux tout le fonctionnement, les investissements, ...

Globalement, au niveau des critères, nous sommes à 1 800 € ; 150 € pour la participation également intéressante aux sports en séries et puis nous avons fléché 8 000 € spécifiquement, alors c'est marqué provisionnés, pourquoi ? Parce qu'effectivement c'est une subvention un peu particulière, c'est que cela fait l'objet d'une convention que je vous lirai tout à l'heure. Dans la convention il y a un aspect pour l'école de foot, pour l'ASB, donc avec un fléchage et surtout un déblocage de ces fonds en fonction de résultats à la fois sportifs, éducatifs et financiers donc ils seront vraiment suivis pour ces 8 000 € et les 8 000 € étant vraiment fléchés sur la partie école de foot. Le global est donc de 9 950 €.

M. Serge BÉRARD : Nous arrivons, l'an prochain, à un moment crucial de cet objectif de relance du club de foot ; à la fois le club qui s'étoffe, qui s'organise et, cette année, des éducateurs ont été mis en place et l'école de foot commence à se dessiner et, à partir de septembre prochain, la mise à disposition d'un terrain de foot synthétique qui devrait nous permettre de passer vraiment au développement d'un club de foot digne de la taille de notre Commune.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je ne comprends pas très bien parce que dans la délibération il est écrit que les associations qui font l'objet d'une convention, en l'occurrence l'EVB et l'Amicale laïque font l'objet d'une délibération particulière. Claude vient de dire que l'association faisait l'objet d'une convention, que d'ailleurs a priori nous n'avons pas ou qu'elle est peut-être dans la nouvelle liasse mais je n'ai pas vu cette convention.

M. Claude MARCOLET : Elle est passée le 21 septembre 2022.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'est une convention qui concerne, alors je l'ai relue et il me semble qu'elle ne fait pas état de cette subvention de 8 000 €.

M. Claude MARCOLET : Non, la convention ne fait pas état effectivement de cela ; en fait c'est une convention qui fixe des objectifs à la fois sportifs, ...

Mme Isabelle WEULERSSE : Mais ce que je ne comprends pas c'est que tout à l'heure nous avons passé la convention avec l'AMB, qui était effectivement une convention d'objectifs, dans laquelle nous avons une délibération jointe. Nous avons voté à la fois cette convention et la subvention. Là, a priori l'EVB et l'Amicale laïque font l'objet de délibérations spécifiques et du coup pourquoi est-ce que cette association sportive de Brignais football ne fait pas l'objet d'une délibération spécifique puisqu'il est écrit dans la délibération qu'elle devrait faire l'objet d'une délibération ?

M. Claude MARCOLET : En fait, cela a été intégré dans la délibération qui concerne toutes les activités sportives hors activités des associations multisports. En fait ce sont les activités multisports qui ont également un volet culturel et nous avons placé le foot et notamment cette subvention spécifique de l'école de foot dans la délibération qui concerne les associations sportives avec un volet particulier pour le football.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui mais ce qui est embêtant c'est que ce n'est pas écrit comme ça dans la délibération puisqu'il est écrit que les dotations à certaines associations dont les relations avec la Ville sont contractualisées via une convention d'objectifs et de moyens font l'objet d'une délibération spécifique. Je persiste à poser la question : pourquoi est-ce que l'association de football pour laquelle nous avons une convention, et d'ailleurs je trouve ça bien que ce soit une délibération spécifique, parce que nous ne conventionnons pas avec l'ensemble des associations et il me semble effectivement intéressant que les associations avec lesquelles nous conventionnons fassent l'objet d'une délibération spécifique avec la convention.

M. Serge BÉRARD : Nous avons des conventions avec les associations pour l'utilisation des locaux. Là nous avons une convention de fond qui a été votée en septembre, effectivement qui décrit le fonctionnement et sur ce plan, nous pourrions sans doute faire autrement mais là nous vous proposons simplement, sur la base de cette convention qui existe, qui définit les moyens et au moment où l'on vote tous les moyens particuliers, au moment où l'on vote ces subventions, de dire que dans le cadre de cette convention qui existe, cadre, voilà ce que nous proposons de financer pour cette association l'an prochain.

J'ajoute qu'effectivement la subvention mentionne qu'il y a 8 000 € qui sont école de foot à part parce que nous nous réservons la possibilité...

On vous demande de voter le principe de cette subvention pour un montant total mais il y aura un suivi précis des moyens qui sont mis en œuvre par l'association pour que cette école de foot justifie ses dépenses, en particulier avec les éducateurs donc nous aurons un suivi tout particulier de ces 8 000 € au cours de l'année 2023. Nous sommes donc règlementairement en ordre ; nous pourrions faire autrement mais nous avons choisi de faire comme ça.

M. Claude MARCOLET : C'est peut-être juste du formalisme mais il y a une délibération qui reprend ça et nous aurions pu le mettre dans une délibération séparée et la question se posera peut-être.

M. Serge BÉRARD : Ceci étant, les choses sont dites et clairement dites mais la convention existe.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, enfin excusez-moi, mais vous dites que c'est dit et clairement dit mais quand nous lisons que le versement s'effectuera en fonction de besoins précis et identifiés, en qualitatif, quantitatif, je ne trouve pas que ce soit extrêmement précis.

M. Serge BÉRARD : En tout cas c'est transparent puisque nous pourrions très bien nous contenter de dire que nous donnons une subvention ponctuellement mais on précise auprès des élus municipaux que cet argent sera délivré au fur et à mesure que l'école se mettra en place et c'est précisé dans la délibération.

Mme Solange VENDITTELLI : Il n'y a pas de problème sur la transparence, ce que je lis, est-ce que c'est une erreur de délibération simplement ?

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas une erreur de délibération.

Mme Solange VENDITTELLI : Parce que c'est bien noté, les dotations dont les relations avec la Ville sont contractualisées avec une convention et une délibération spécifique donc est-ce une erreur ? Ce n'est pas sur la transparence de la dotation. Est-ce que c'est une erreur ? Est-ce que ça correspond bien à la convention ? C'était la question.

M. Serge BÉRARD : Il n'y a pas d'erreur à ma connaissance. Les choses ont été faites, il y a une convention et aujourd'hui nous votons les subventions en précisant les conditions dans lesquelles elles sont payées parce que nous avons le souci de bien répondre aux remarques de chacun et nous allons regarder s'il y a un point qui mériterait d'être approfondi ou traité autrement mais en tous cas sur le plan de la démarche règlementaire et de transparence, les choses sont claires. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 contre et 28 favorables. Merci.

20. ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB)

Subvention 2023

Rapporteur : Claude MARCOLET - Anne-Claire ROUANET

M. Claude MARCOLET : Nous allons passer à l'Amicale Laïque avec un volet sportif et un volet culturel donc nous allons le faire à deux voix ; enfin à toutes les voix des élus mais nous le ferons avec Anne-Claire à deux voix.

L'Amicale Laïque sur la partie sport a connu une année une année un petit peu compliquée en termes de perte d'adhérents ce qui fait que nous avons, selon nos critères, c'est vrai, une baisse. Il y a eu la perte sur le judo mais pas que ; il y a quelques sections qui ont perdu également des adhérents.

Cela nous a amené, en 2022, sur la partie sport spécifiquement, nous étions à 2 004 et là nous arrivons à 9 650 en intégrant également les participations aux sports en séries.

Mme Anne-Claire ROUANET : Pour la partie culture, nous avons plusieurs sections culturelles : la danse, les ateliers créatifs, l'anglais et les ateliers d'arts donc il y a effectivement une petite baisse en nombre d'adhérents. Néanmoins, nous notons une participation forte de l'ALB section culturelle aux événements de la Ville en particulier et aux actions qui sont proposées par la Ville, en particulier l'ALB qui est un partenaire du Pass-saison ; vous savez que nous avons mis en place un Pass-saison avec le Briscope et ils ont vraiment joué le jeu en proposant des ateliers en famille, gratuits, aux détenteurs du Pass-saison, des ateliers danse en famille gratuits, une très forte réduction de 50 € sur une inscription de 200 € pour les ateliers avec le chorégraphe Abdou N'GOM donc ça plus le fait qu'ils ont participé aussi aux sports en séries, section bien-être, font que nous avons décidé de maintenir la subvention de 4 600 € de 2022 sur 2023. Cela nous fait donc un total de subvention totale de 14 250 € donc une légère baisse par rapport aux 15 000 € de l'année 2022, ce qui permet de lisser un petit peu.

Est-ce qu'il y a des questions aussi bien pour le sport que pour la partie culture ?

M. Serge BÉRARD : Je vous propose de passer au vote.

Mme Laurence BEUGRAS : Je ne prendrai pas part au vote.

M. Serge BÉRARD : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité moins 1 participation par 32 voix.

21. ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB)

Subvention 2023

Rapporteur : Claude MARCOLET - Anne-Claire ROUANET

M. Claude MARCOLET : Espérance et Vaillantes qui, pour la section gym qui d'ailleurs samedi a renoué avec le grand gala qui n'avait pas eu lieu depuis 3 ans et ça a été un franc succès avec près de 500 à 600 parents, amis, grands-parents qui étaient là pour accompagner les enfants et c'était vraiment superbe. Donc, 13 sections : gym, gym féminine, GRS, tennis de table, marche nordique, activités physiques, badminton, tir-à-l'arc, « pilates », aquagym ; une nouvelle section cette année avec l'escrime et d'ailleurs la section s'est vue remettre des kits par la Fédération Française d'Escrime la semaine passée (c'était juste après la Commission n°4 d'ailleurs).

Au global, il y a 997 adhérents pour la partie sport, en augmentation, donc ce qui est fait mécaniquement par rapport à la base des critères et des calculs, avec beaucoup d'enfants. C'est aussi une différence par rapport à l'Amicale laïque, on touche un public beaucoup plus jeune chez EVB et ce sont les activités qui font cela.

Nous sommes donc partis sur une augmentation qui est vraiment liée à cette hausse de fréquentation ; nous étions à 14 700 € en 2022 et nous avons proposé 16 700 € basés sur les critères et validés en Commission n°4.

Mme Anne-Claire ROUANET : En ce qui concerne la section culturelle, là il s'agit uniquement de la section danse qui comporte 104 adhérents et 2 bénévoles. Ce que j'ai envie de dire, c'est que l'EVB danse est tout à fait complémentaire à ce qui se passe au niveau de l'ALB danse puisque dans cette section nous avons des participations à des concours régionaux et nationaux et nous avons des formes de danse qui sont différentes avec du classique et du hip-hop ; de la barre au sol aussi.

Nous avons proposé un maintien de la subvention de 2022, c'est-à-dire 1 800 €. Il n'y a pas eu de participation d'EVB aux sports en séries mais néanmoins ils sont quand même présents ; les EVB danse, ah non c'était de l'EVB essentiellement. Par contre, ils sont également partenaires du Pass-culture et ils participent aussi à des événements de la Ville.

M. Claude MARCOLET : Espérance et Vaillantes, oui, il y avait deux participations ; je suis en train de rechercher les sections mais il y en avait deux. Il y avait deux fois 150 €.

Mme Anne-Claire ROUANET : Je te laisse conclure pour le global.

M. Claude MARCOLET : La barre au sol ?

Mme Anne-Claire ROUANET : La barre au sol c'est l'ALB en fait.

M. Claude MARCOLET : Oui, ça me reviendra. Pour la subvention globale, elle monte à 18 500 € pour les deux sections, les deux activités sportives et culturelles et je vous propose de passer au vote.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas de questions. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

22. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SOCIAL ET DE L'HUMANITAIRE

Subventions 2023

Rapporteurs : Michèle EYMARD – Marie DECHESNE

Mme Michèle EYMARD : Il s'agit de la subvention demandée par l'ADMR, comme chaque année. Je rappelle simplement que l'ADMR depuis 1 an, a fusionné avec celle de Vourles et que le siège social reste sur Brignais.

Il est rappelé que c'est une association qui intervient auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour leur permettre de rester le plus longtemps possible autonomes.

Leur demande cette année est de 12 000 € et nous souhaitons leur attribuer 11 000 €, comme les années précédentes en sachant que, comme chaque fois, il est mis à disposition le local et que les services ont calculé le montant que cela faisait sur une année. J'ai aussi demandé si une subvention était demandée avant, donc nous avons les montants également qui sont demandés à la Ville de Vourles. Si vous souhaitez que je les communique je les ai.

M. Serge BÉRARD : N'hésitez pas à les communiquer.

Mme Michèle EYMARD : Donc pour Vourles en 2021, ils ont demandé 4 400 € et cette année ils ont demandé 5 000 €.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ?

Si nous sommes attentifs à ce qui se passe à l'ADMR, nous avons aussi beaucoup de mal à recruter et nous continuons à les soutenir avec la mise à disposition d'un local, bien entendu.

Mme Michèle EYMARD : Ils sont partenaires aussi sur les événements de la Ville comme « La Semaine Bleue » et en réunions partenariales également. Nous échangeons beaucoup et nous sommes en réflexion sur une recherche de répits pour les aidants.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Mme Michèle EYMARD : Pour le Don du sang, comme chaque année ils nous demandent une petite subvention de 200 €. Vous avez les éléments qui concernent le nombre d'adhérents et le nombre de bénévoles. Ils organisent et assurent le bon déroulement des collectes de sang sur la Commune. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : Ils restent toujours aussi disponibles et jouent un rôle important, tous ces bénévoles pour la Commune. S'il n'y a pas de remarques ou questions, nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci et maintenant l'association des médecins de la Maison médicale de garde du Sud-Ouest lyonnais.

Mme Michèle EYMARD : Cette association compte 117 adhérents, 7 bénévoles donc pas de salarié et 585 Brignairots ont pu consulter cette maison de garde depuis le début de l'année. Vous savez qu'ils organisent des permanences de soins sur le Sud-Ouest, de Givors à La Mulatière.

Ils nous font une demande de 2 500 € et nous souhaitons leur accorder 2 300 €, en sachant qu'ils demandent également des subventions aux autres communes mais que toutes ne donnent pas.

M. Serge BÉRARD : Oui, il y en a peu qui participent. Nous avons donc maintenu notre soutien et nous avons regretté bien entendu, que finalement la solution que nous avons trouvée, qui nous paraissait bien pour qu'ils puissent s'installer dans un local plus adapté et que finalement ils ont décidé de ne pas retenir la solution et de continuer à aménager leur local, sachant qu'ils ont eu pendant une certaine période une baisse de fréquentation et c'était une de leurs volontés de ne pas changer de lieu. Je ne sais pas si c'est toujours le cas mais c'était le cas il y a quelques semaines. Je pense qu'en ce moment ils doivent être plutôt surchargés. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Mme Michèle EYMARD : Pour la Passerelle pour l'emploi, je passe la parole à notre déléguée à l'emploi.

Mme Marie DECHESNE : Bonsoir. L'association « Passerelle pour l'emploi » donc ce sont 6 bénévoles de l'association qui interviennent à Brignais sur la Plateforme emploi et cohésion sociale et 5 permanences ont lieu chaque semaine à la Plateforme.

Les membres de l'association proposent en fait un service d'accompagnement individuel et renforcé des demandeurs d'emploi ; c'est un service qui est gratuit pour les demandeurs d'emploi et les membres de l'association sont présents au Forum des associations en début d'année pour se faire connaître, en complément de ce qui est diffusé sur les supports de la Ville et ils sont présents au Forum pour l'emploi qui est organisé depuis 2 ans maintenant.

Ils ont donc fait une demande de 5 700 € que nous vous proposons d'accorder.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Je voulais savoir ce que c'était, cette association ? Est-une association financée par d'autres collectivités ? Ils ne demandaient rien avant.

Mme Marie DECHESNE : Oui, pardon, j'ai oublié une précision, excusez-moi. En fait ils ne demandaient rien avant au sein de la Ville parce que, jusqu'à l'année dernière, ils étaient financés par la Communauté de communes, la CCVG. L'association est donc basée à Chaponost et ils interviennent, ils intervenaient en tous cas, sur les 5 communes de la Communauté de communes et pour mieux piloter le partenariat, il a été décidé l'année dernière de refaire plutôt des conventions avec chacune des communes pour que chaque commune puisse se conventionner directement avec l'association en question et non plus la CCVG avec l'association.

Mme Isabelle WEULERSSE : Juste pour comprendre, avant c'était la CCVG qui payait (de façon très grossière) et maintenant ce sont les communes qui payent.

Mme Marie DECHESNE : Voilà c'est ça.

M. Serge BÉRARD : Nous allons refaire un peu l'histoire, si vous voulez. Il y a longtemps, c'était les communes qui payaient puis à un certain moment, il y a une dizaine d'années peut-être, la CCVG a repris, a décidé, car ils sont présents dans la plupart des communes de la CCVG, de gérer cela. J'ai ma part de responsabilité dans ce qui s'est passé là, parce qu'on considérait que leur rôle était plus un rôle social, d'accompagnement des demandeurs d'emploi, notamment sur la Plateforme et compte tenu du fait qu'ils étaient rattachés à la CCVG, nous n'avions plus la main au niveau de la Commune pour définir avec eux les objectifs que nous pouvions attendre ; alors la CCVG attendait plus, elle, en tout cas sur l'économie, c'est la position que j'avais, un accompagnement des entreprises plus que des salariés ou des demandeurs d'emploi.

Nous avons donc ramené l'activité demandeurs d'emploi qui est celle de « Passerelle » sur la Commune, sur les communes et du coup chacune choisit, pour les prestations qu'elle attend de Passerelle pour l'emploi, des conventions qui sont propres à chacune des communes avec « Passerelle » et, au niveau de la CCVG, nous avons un partenariat avec Sud-Ouest emploi pour accompagner les entreprises dans le domaine de l'emploi. Voilà comment les choses ont évolué au fil du temps avec, au total, d'ailleurs, ils perçoivent maintenant moins de subventions qu'ils n'en avaient avant et cela correspond plus à une réalité de leurs actions au quotidien et à notre capacité, avec la Plateforme à intervenir à leur côté sur ce sujet-là pour préciser notre commande.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci et maintenant, association « Pour leur avenir ».

Mme Michèle EYMARD : C'est donc une toute nouvelle association qui a à peu près 1 an d'existence. Nous avons rencontré la Présidente avec M. le Maire en novembre dernier et si vous étiez là à l'accueil des nouveaux Brignairots, elle était venue présenter son association. Ce sont donc deux infirmières au départ qui, lors d'un voyage humanitaire, ont fait la connaissance d'un couple franco-sénégalais et qui ont créé une association sur place pour aider les femmes qui sont en grande situation de précarité, qui n'ont aucun soutien des familles et pour la plupart qui sont répudiées.

Dans leurs objectifs, c'est d'arriver à avoir suffisamment, enfin avoir des parrainages, à créer des parrainages sur la Commune et ils ont déjà 15 familles qui parrainent des sénégalais ; des femmes sénégalaises.

Leurs objectifs sont que ces femmes gagnent de l'autonomie et les objectifs 2021 ont été atteints et, entre autres, ils ont des ateliers de couture. Ils ont constitué un dossier extrêmement intéressant et précis sur les objectifs pour 2022 et ils ont donné comme exemple une salle de couture avec des machines à coudre. Ils ont 5 machines à coudre par exemple mais il leur manque des tables et des bancs à fabriquer. Cela demande aussi un acheminement à chaque fois lorsqu'ils vont chercher de la matière première de fabrication.

Ils demandent donc 1 705 € et sont à encourager car, en plus, ils sont vraiment très présents sur les événements de la Ville. Ils font aussi partie d'un Comité National qui vient d'être créé et nous souhaitons leur attribuer 1 000 €.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que jusqu'à présent la Commune n'avait pas d'engagement on va dire, en termes un peu structurés avec des pays d'Afrique, à la différence de beaucoup de nos communes et là en s'appuyant sur l'énergie, le savoir-faire et l'implication de quelques Brignairots, nous ouvrons une porte de ce côté-là et nous allons chercher à approfondir cela au fil du temps.

Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ?

M. Lionel BRUNEL : C'est intéressant effectivement mais peut-être que ça ne change pas grand-chose ; j'aurais peut-être plus vu ça sous forme d'un don véritablement, une subvention à l'association puisque si j'ai bien compris, ce sont des choses qui vont partir en direction du Sénégal mais peut-être que nous ne pouvons pas, je ne sais pas. Cela me paraissait plus dans le cadre d'un don comme nous avons pu le faire parfois sur des problèmes de catastrophes... que véritablement sur une base de subvention.

M. Serge BÉRARD : Il me semble que nous sommes plus dans un esprit de subvention, de soutien structuré dans la durée avec une association dont nous allons regarder l'évolution bien entendu et je pense que c'est bien, comme nous le faisons pour toutes les autres associations de les soutenir dans leurs engagements, dans leurs projets et dans la durée. Nous ne sommes pas comme ça, sur un coup, enfin qui me semble a été débattu.

Mme Michèle EYMARD : Nous pouvons revoir cela avec eux.

M. Serge BÉRARD : De toute façon, cela ne change rien en fait sur le fond. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Michèle EYMARD : Ensuite, l'UNAFAM. L'UNAFAM est donc une association qui soutient les familles qui ont des parents en situation de handicap et de troubles spécifiques (psychiques). Nous avons souhaité les rencontrer cette année parce que jusqu'à maintenant je ne les voyais pas vraiment ; nous n'avions jamais eu l'occasion de le faire et donc ils accompagnent sur Brignais 17 familles.

Vous avez toutes leurs interventions : accueillir, écouter, soutenir, former, informer et donc accompagner les familles et leur entourage.

C'est une association qui participe au projet territorial de santé et aussi de santé mentale qui s'inscrit dans le programme pro-familles qui est un programme au Québec pour soutenir et vraiment aider les personnes dans l'accompagnement de leurs parents en situation de handicap.

M. Serge BÉRARD : Troubles psychiques.

Mme Michèle EYMARD : Oui, troubles psychiques uniquement.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. La Mission Locale, là il s'agit d'une provision.

Mme Marie DECHESNE : En fait il y a 2 provisions car vous voyez qu'il y a deux lignes sur le tableau donc subvention de fonctionnement et FAJ pour Fonds d'Aide aux Jeunes. La Mission locale intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais fait partie du réseau des missions locales et, en fait, s'intéresse au public des jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire mais qui sont en quête d'un emploi ou d'une autonomie ou les deux puisqu'en fait les missions locales interviennent aussi bien pour la recherche d'emploi, de formation que d'accompagnement sur la recherche d'un logement ou sur des problématiques de santé. C'est donc beaucoup plus large qu'uniquement l'emploi.

Il y a donc une demande de subvention de fonctionnement pour toutes les actions qui sont mises en place et notamment le suivi individuel de 17 000 €, sachant qu'effectivement c'est une provision puisqu'en fait il y a un calcul qui est un peu savant et que je vous re présenterai sur une prochaine délibération car c'est un montant par nombre d'habitants et après nous rajoutons un montant par nombre de jeunes Brignairots suivis sur l'année et nous prenons une moyenne des cinq dernières années.

Bref, nous sommes à peu près aux alentours de 17 000 € donc nous faisons une provision et nous reviendrons vers vous avec les chiffres exacts quand l'année sera terminée et que les bilans seront faits, donc ça c'est donc pour la subvention de fonctionnement.

Pour le fonds d'aide aux jeunes, nous sommes sur des aides très ponctuelles et de petites sommes mais qui sont des aides de dernier recours quand les jeunes en question ont déjà fait toutes les autres demandes et qu'elles n'ont pas abouti. La Mission locale peut donc, via le fonds d'aide aux jeunes, donner de petites aides financières. Là c'est un budget maximum de 500 € qui est alloué et qui sera débloqué en fonction de ce qui aura été donné aux Brignairots sur ces aides du fonds d'aide aux jeunes.

Vous voyez les subventions antérieures qui sont les montants réellement versés les années précédentes et qui n'ont pas nécessité le montant total des 500 € jusqu'ici.

M. Serge BÉRARD : Nous aurons une délibération lorsque nous connaîtrons le nombre précis de jeunes qui ont bénéficié de l'accompagnement.

Mme Marie DECHESNE : Exactement.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. M. Sébastien FRANÇOIS pour le champ de l'éducation et de la jeunesse, et le Centre social ensuite.

23. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Subventions 2023

Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Sur le volet éducation-jeunesse, nous allons présenter 6 demandes. Nous allons commencer par le collège Jean Zay. Les années précédentes il n'y a pas eu de demande puisqu'en raison du Covid il n'y avait pas d'activité du foyer. Cela a l'air de s'éclaircir un petit peu donc ils ont prévu des activités cette année. Ce qui est demandé, c'est 1 648 €, c'est-à-dire 4 € par élève (nous arrondissons à 1 650 € pour nos services financiers). Le foyer socio-éducatif permet des actions pédagogiques, des sorties et ainsi de suite.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Je voudrais savoir s'il y a des subventions du Département là-dessus ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Sans doute.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ce serait intéressant d'avoir aussi juste l'information.

M. Sébastien FRANÇOIS : Il faut juste savoir qu'au collège Jean Zay il y a plus de 90% des élèves qui sont Brignairots.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, mais je voulais juste savoir s'il y a une subvention du Département ?

Mme Valérie GRILLON : Le Département intervient au niveau des collèges sur les budgets de fonctionnement. Sur les sorties scolaires il y a effectivement des subventions d'ordre général et non ciblées sur une sortie précise. C'est prévu dans le budget de fonctionnement.

M. Sébastien FRANÇOIS : De mémoire, dans le budget du foyer, je ne crois pas qu'il y ait de ligne du Département. Je me retourne un peu vers Lionel CATRAIN qui est mon suppléant au Conseil d'administration du collège lorsque je ne peux pas y être.

M. Lionel CATRAIN : Non effectivement, mais comme le disait Valérie GRILLON, comme ça doit être « noyé » dans le budget de fonctionnement du collège, après c'est géré par l'administratif du collège.

M. Serge BÉRARD : Pas d'autres questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

M. Sébastien FRANÇOIS : Ensuite, c'est l'association pour une scolarité ambitieuse et joyeuse des enfants atypiques. C'est l'association qui gère l'école privée hors-contrat à Saint-Philippe Néri. Comme en 2021, ils ont fait une demande pour participer à l'achat de matériel, en l'occurrence de matériel sportif pour les enfants qui sont accueillis et cette année ce serait pour des tables de ping-pong, des ballons et un petit trampoline. En 2021 nous avons donné une subvention pour l'achat de bureaux adaptés. Pour rappel, ils accueillent des enfants avec des troubles de l'attention, avec hyperactivité.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ?

Mme Michèle EYMARD : Juste pour ma part, je ne participerai pas au vote.

M. Serge BÉRARD : Très bien donc 32 participants au vote. Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui vote contre ? Donc 3 abstentions et 1 non prise de parole et 29 votants favorables. Merci.

M. Sébastien FRANÇOIS : Ensuite, association « Lire et faire lire ». C'est une association brignairote qui encourage et développe le goût de la lecture chez les enfants. C'est une association à laquelle nous versons de l'argent depuis plusieurs années et, cette année, nous avons une demande de 300 €, en sachant qu'ils ont augmenté leur participation sur toutes les manifestations de la Ville et surtout sur les temps périscolaires. Jusqu'à présent ils n'intervenaient qu'à Jacques Cartier et maintenant ils interviennent aussi dans les autres écoles donc ils prennent des enfants sur le temps méridien et font des petits ateliers contes et lectures ; ils sont très investis.

M. Serge BÉRARD : Il faut participer à l'achat des livres alors.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

M. Sébastien FRANÇOIS : Nous avons ensuite une demande pour les « Scouts et guides de France », donc une demande qui est motivée par l'achat de matériel et notamment de grandes tentes cette année. C'est une association qui est reconnue « Jeunesse et sport » et qui s'occupe de beaucoup d'enfants sur Brignais. Tout le monde sait ce que font les scouts et ils ont donc besoin de matériel pour continuer à se développer.

Mme Marie DECHESNE : Simplement pour dire que je ne prendrai pas part au vote.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui vote contre ? Donc 2 abstentions et 1 non-participation, ce qui fait 30 favorables.

M. Sébastien FRANÇOIS : Juste pour information, nous avons une demande (je croyais que ça apparaîtrait) de l'association sportive du collège Jean Zay mais, finalement, ils n'en ont pas besoin. Ce n'est pas une demande qui est vraiment refusée mais il y a une incertitude car ils auraient besoin de financer les lignes d'eau de l'AquaGaron donc pour l'association sportive du collège et à date nous n'avons pas de facture de l'AquaGaron donc, nous ne versons pas d'argent.

24. CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS

Subventions 2023

Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Cette année nous avons fait le choix de découper la demande de subvention. Habituellement, on voyait une demande générale qui était de 250 000 € et en fait nous nous sommes rendus compte que ça ne représentait pas la réelle subvention de la Ville au Centre social puisqu'il y avait une partie enfance-jeunesse qui apparaissait dans d'autres délibérations. Vous voyez apparaître sur ce tableau les subventions totales perçues par le Centre social au fil des années et nous voyons que c'est croissant.

Cette année, nous avons demandé aux services de bien nous découper et au Centre social de façon à ce que l'on puisse voir ce qui est du fonctionnement, ce qui est de l'enfance-jeunesse, l'accompagnement à la scolarité et ainsi de suite. Nous vous proposons donc une subvention totale de 454 200 € qui se découpe par la subvention de fonctionnement de 188 000 €, la section enfance-jeunesse (je dirais même petite-enfance) de 264 000 € et le dispositif classes (devoirs parents-enfants). Avez-vous des questions ? Nous voyons qu'en fait, d'ailleurs cela avait été présenté en Commission générale, la Ville participe pour un peu plus de 45% au budget total du Centre social. Ils ont un budget d'1 million d'euros et vous voyez que nous sommes à 454 200 € de subvention proposée.

M. Serge BÉRARD : Donc le soutien au Centre social reste entier. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Je ne comprends pas ce que veut dire subvention enfance-jeunesse, transfert de 69 000 € depuis la subvention globale pour activités.

M. Sébastien FRANÇOIS : Comme cela vous a été présenté au budget et autres, vous savez que nous avons un changement entre le contrat enfance-jeunesse et la convention territoriale globale. Pendant un certain temps nous faisons « boîte aux lettres » pour la CAF, ce que nous ne faisons plus, donc il y a des mouvements d'argent qui changent. Par contre, pour le Centre social, cet argent-là, ils le perçoivent directement donc c'est pour cela que vous avez des mouvements d'argent qui peuvent être transférés. Nous percevons aussi une prestation par la CAF que rentre notre argent pour ces actions jeunesse.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je suis désolée, je n'ai pas du tout compris.

M. Sébastien FRANÇOIS : Ce n'est pas simple, c'est normal. Nous l'avons vu en Commission n°2 et c'est vrai que c'était assez compliqué. Si vous voulez le détail complet je pourrais vous l'envoyer mais vous avez vraiment des schémas budgétaires qui sont appliqués par la CAF et du coup nous avons des taux suivant les activités et après nous avons nos subventions propres par rapport à ces activités-là qui abondent en ce sens. Après il y a des mouvements de la subvention enfance-jeunesse, vous voyez, donc la subvention globale pour les activités dédiées. En fait ce sont des mouvements financiers ; je ne sais pas comment vous l'expliquer mieux. Je me retourne vers Matthieu.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance.*

M. Matthieu DAMBLIN : *Peut-être simplement par rapport à la demande qui est faite sur les 69 000 €, préalablement les années d'avant, elle était englobée dans la subvention de fonctionnement global des 250 000 €. Là nous avons essayé de clarifier les choses en affectant bien la part enfance-jeunesse dans la part enfance-jeunesse donc à partir de l'année 2023 où les choses vont être clarifiées nous aurons un suivi qui sera plus simple.*

Historiquement, on reversait de l'argent de la CAF et on rajoutait une part de la Ville et nous faisons cela dans le cadre de 2 subventions par an. C'était assez complexe à suivre et peut-être, je ne crois pas que Sébastien FRANÇOIS l'a évoqué, mais en plus, jusque-là nous avons des versements qui se faisaient à N+1.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui, Béatrice DHENNIN l'a évoqué.

M. Matthieu DAMBLIN : *Oui, quand nous avons présenté le budget et du coup il y avait une complexité à suivre année par année sur les subventions allouées. A partir de 2023 et de la convention territoriale globale, nous allons pouvoir être beaucoup plus clairs et suivre les évolutions puisque la CAF n'interviendra plus à travers la Ville.*

M. Sébastien FRANÇOIS : Dans les différences de montants, vous voyez par exemple si nous prenons 2022, nous étions à 250 000 € de fonctionnement et à 164 000 € enfance-jeunesse.

Si vous basculez 69 000 € au lieu de 250 000 € et que vous les basculez à 164 000 € nous arrivons à peu près à 230 000 € et les 30 000 € qui restent sont dus en fait, ça j'ai oublié de vous en parler ; il y a un changement dans la loi qui oblige à embaucher certains...il y a des cadres d'emplois qui ont changé, pardon, notamment pour tout ce qui est l'accueil en crèche.

Maintenant, nous sommes obligés d'embaucher des catégories A au lieu des catégories B et donc ça augmente la masse salariale ; quelque chose qui n'a pas été anticipé par le Centre social et qui n'est pas de son fait, donc du coup ça fait automatiquement une augmentation de leur masse salariale qu'ils ne pouvaient pas du tout anticiper ni absorber.

Évidemment, nous tenons à ce que le service petite-enfance perdure donc nous compensons ce changement imposé par l'État de la même manière qu'il a imposé les 3,5% pour les fonctionnaires, ce qui est très bien, je ne mets pas cela en cause mais du coup nous avons des structures qui se retrouvent à avoir une explosion de leur frais de fonctionnement qui n'était pas anticipable en début de leur budget.

Mme Isabelle WEULERSSE : D'accord, donc ça veut dire qu'en fait l'écart car il y a quand même 40 000 € d'écart, en gros c'est dû pour partie...

M. Sébastien FRANÇOIS : C'est ça, donc 69 000 € qui sont retirés de la subvention de fonctionnement et que l'on vous montre, qui servent en fait à l'enfance-jeunesse plus les 30 000 € d'augmentation de masse salariale et de statuts qui ne dépendent pas du Centre social. Pour le coup, je tiens à remercier les services et Caroline MACÉ en particulier (même si je sais que nous ne devons pas nommer les gens), car c'était un travail de casse-tête pour réussir à remettre les chiffres dans les bonnes cases et à faire un découpage, y compris de la part des services du Centre social pour bien identifier où va notre argent.

M. Serge BÉRARD : J'ajoute que vous savez qu'il y a une nouvelle Directrice, un nouveau Président au Centre social avec qui nous avons les meilleures relations.

Nous avons aussi créé une MJC et nous avons le souci d'être le plus transparent possible auprès de ces associations parce que nous sommes là pour les aider les unes et les autres, voir pourquoi nous les accompagnons, pour quels services et combien ça coûte. Sur le Centre social, j'ai le souhait d'aller un peu plus loin parce que dans la subvention de fonctionnement il y a aussi une petite, certainement une aide peut-être significative, pour la petite-enfance qui n'apparaît pas encore et sur lequel nous allons leur demander de travailler de telle manière que l'on voie bien, parce qu'en fait le Centre social au bout du compte, a trois grandes activités : une activité petite-enfance, une activité enfance-jeunesse, une activité socio-culturelle et puis des structures pour faire vivre tout cela.

Comme vous le voyez, on abonde significativement pour que tout cela fonctionne et il est important de comprendre comment évolue finalement, comment s'organise le financement que nous apportons, d'autant que nous aurons à comparer avec nos propres structures petite-enfance par exemple car nous devons rendre des services cohérents dans toutes les structures qui interviennent sur la Commune et également par rapport à la MJC. Ce souci de transparence et de bonne compréhension de la façon dont les moyens communaux sont mis à disposition des structures à qui nous déléguons ces missions doit être apprécié avec le plus d'exactitude possible pour que tout le monde soit à l'aise.

M. Sébastien FRANÇOIS : Je rajouterai en plus que nous n'avons pas les montants de la subvention CAF pour l'année prochaine parce que nous n'aurons les chiffres que fin décembre donc nous sommes partis sur l'hypothèse basse de la subvention CAF de façon à ce que nous, peut-être que nous serons amenés à moins verser, si c'est l'hypothèse haute de la CAF et ce sera la même chose d'ailleurs pour le budget de la MJC où nous sommes partis sur l'hypothèse basse de la CAF pour ne pas mettre en péril les budgets de ces associations.

Pour la ligne « Grandissons ensemble », vous voyez que nous ne sommes pas allés dessus parce que cela relève de la politique de la Ville donc la demande va être faite à ce niveau.

M. Serge BÉRARD : Si c'est clair, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

25. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS

Subvention 2023

Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Sur la MJC, nous sommes « raccord » avec ce qui vous a été présenté au printemps par rapport au budget prévisionnel. Pour rappel, en 2022 nous avons versé 85 000 € qui correspond à un tiers de l'année donc puisque la MJC a ouvert en septembre et donc 85 x 3, nous sommes près de la somme qui vous est proposée et correspond vraiment au budget qui vous avait été présentée par la MJC en Commission générale et qui avait conduit à notre vote au printemps.

De la même manière, j'ai demandé à ce que ce soit présenté avec les actions fonctionnement, les actions enfance-jeunesse et l'investissement. La part d'investissement qui est proposée permet en fait à la MJC d'avoir une enveloppe d'investissement de la même manière par la CAF. Comme tout à l'heure lorsque nous vous avons proposé le don de matériel, la MJC, démarrant, a besoin de faire quelques investissements donc cette ligne-là ne devrait pas rester sur les années prochaines.

La subvention de fonctionnement aujourd'hui, supporte notamment les « permanents » et notamment le poste de direction. Si nous faisons la comparaison avec le Centre social, à l'heure actuelle dans la MJC le poste de Directeur n'est supporté, si je puis dire, que par les stages des mercredis alors qu'il l'est par toutes les autres actions du Centre social ; actions dont « les activités adultes » qui devraient se développer dès 2023, ce qui permettrait d'amortir du coup les postes de nos permanents à la MJC sur ces autres actions.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Laurence BEUGRAS : Oui, je ne prendrai pas part au vote.

M. Serge BÉRARD : Je vous propose de passer au vote.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'avais une question. J'aimerais savoir le nombre d'enfants qui vont être accueillis ? Et, surtout, j'avoue que j'ai un petit peu de mal à comprendre en fait ce qu'est vraiment cette MJC. C'est donc un Centre social bis, enfin je suis désolée, j'ai déjà posé la question mais...

M. Sébastien FRANÇOIS : Alors la réponse est oui. Si vraiment nous voulions comparer...

Mme Isabelle WEULERSSE : Donc en fait c'est la même chose ?

M. Sébastien FRANÇOIS : C'est complémentaire au Centre social. Pour rappel, nous avons identifié un manque de nos accueils sur les enfants en général. Lorsque nous avons identifié ce manque, notre première réaction a été de demander au Centre social s'il pouvait continuer à s'agrandir. La réponse était non pour plusieurs raisons ; des problèmes de structure, y compris la CAF qui ne les encourageait pas à continuer à se développer puisqu'ils avaient atteint une taille critique.

Il nous fallait donc aller regarder vers d'autres types de structures qui pouvaient proposer ce genre d'activités. A la base, c'est vrai que nous n'étions que sur l'activité jeunesse. Il nous a semblé plus opportun d'aller vers une structure type MJC qui pourrait par la suite produire des activités, pas seulement pour les enfants. Nous aurions pu nous contenter de nous, le faire en interne municipal, mais d'un, ce n'est pas notre cœur de métier et puis cela ouvrait d'autres problématiques et surtout ça nous fermait à tout développement autre.

La MJC, les MJC, le réseau des MJC permet d'ouvrir d'autres types d'activités je dirai ; en plus ils ont l'avantage d'être en réseau, d'être reconnus par la CAF et plein de choses donc ça nous permettait d'avoir une réponse qui nous semblait la plus judicieuse. Ce sont des professionnels, ils savent vraiment ce qu'ils font. Ils ont commencé en septembre, jusqu'ici ça se passe très très bien ; nous avons eu des très bons retours sur tous les mercredis, sur les vacances de la Toussaint et là ils proposent des choses pour les vacances de Noël qui commencent vendredi soir. Ils développent, ils vont commencer à développer à partir du mois de décembre, un accueil jeunes libre donc les mercredis, les vendredis soir, les samedis. Cela va perdurer donc ils sont en plein développement ; nous sommes à 231 adhérents qui ne sont pas que des adhérents enfants puisque nous avons les parents de ces enfants-là, nous avons des gens qui commencent à vouloir s'investir et à se lancer dans d'autres activités.

Il est certain que, à date, la MJC ne propose que ce que nous appelons des ALSH donc accueil de loisirs sans hébergement qui peuvent s'apparenter à l'ALSH que propose le Centre social.

Mme Isabelle WEULERSSE : Et en termes de nombre de participants puisque la subvention est quand même assez substantielle, combien d'enfants... ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Si nous faisons une estimation prévisionnelle, on va dire, le coût enfant par place, pour vous donner un ordre d'idées, le Centre social, nous sommes à 2 700 € par place, sachant qu'ils ont un tiers de maternelles et deux tiers d'élémentaires. Quant à la MJC, nous sommes à 3 600 € par place donc ce que je vous expliquais, la différence s'explique par les économies d'échelle sur la taille de la structure.

La part importante qu'accueille la MJC, puisqu'à la MJC on est à deux tiers de maternelles et un tiers d'élémentaires. Sur le taux d'encadrement des maternelles, il est de 1 adulte pour 8 enfants quand il est de 1 pour 12 enfants en élémentaire, ce qui fait que cela coûte plus cher. Vous avez besoin de plus de monde pour encadrer les maternelles donc plus de masse salariale et donc plus de coûts.

M. Serge BÉRARD : Je rappelle qu'effectivement c'est au départ l'enjeu de l'ALSH qui a déterminé notre volonté d'aller chercher un nouveau partenaire mais également un volet adolescents important qui était traité en partie par nous mais de façon limitée, c'est-à-dire pendant les vacances. Aujourd'hui, ce que nous attendons de la MJC, c'est qu'ils puissent avoir un accueil permanent la semaine alors que ça n'existait pas. Le Centre social le fait un peu mais je pense que c'est une des caractéristiques, des spécificités des MJC, c'est d'être assez présents sur la partie adolescence.

Il y aura aussi derrière, forcément, une dimension socio-culturelle complémentaire à ce qui existe. Nous pourrions dire qu'ils répondent à des besoins qui se ressemblent, si nous raisonnons en termes d'offres de service. Ils répondent à des services de même nature mais par contre si vous leur dites qu'ils se ressemblent, ils vont certainement vous dire que non. Je crois qu'il y a des histoires différentes et c'est ce qui fait aussi tout l'intérêt de la création de cette MJC, c'est que nous allons offrir aux Brignairots des possibilités de choisir et, en fonction de leur sensibilité, en fonction des spécificités de chacune de ces associations, d'avoir une offre encore plus riche qu'elle ne l'était avant.

C'est le pari que nous prenons avec un coût différentiel puisque nous avons quand même un coût pour nous auparavant que nous avons transféré et qui n'est pas négligeable (près de 1 000 €) et nous allons le suivre de près pour qu'il puisse se résoudre au fil de l'eau et que l'on voie bien arriver les autres services, notamment auprès des adolescents.

Mme Isabelle WEULERSSE : Justement par rapport à cela, vous parlez d'un accueil libre, c'est le terme, qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Cela veut dire qu'il y a à l'heure actuelle le QG si je puis dire de la MJC qui est au Forum rue de la Giraudière (anciennement les bureaux du SAE). Sur des heures d'ouverture vous avez donc un animateur-éducateur qui est présent et les jeunes peuvent venir le temps qu'ils veulent, comme ils veulent du moment qu'ils sont adhérents de la MJC, pour passer un temps, voir leurs copains. C'est un lieu de vie pour ces jeunes.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'est donc au Forum ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'est ex-Forum.

M. Sébastien FRANÇOIS : Pour l'instant ça s'appelle toujours le Forum.

M. Serge BÉRARD : Oui, pour l'instant ça s'appelle toujours le Forum. Nous n'avons pas d'alternative mais ce sera à travailler au fur et à mesure.

M. Sébastien FRANÇOIS : Alors justement cela fait partie du projet jeunesse que nous allons doucement mettre en place en partenariat avec le Centre social et les autres acteurs potentiels de la Ville, les AJD, tout cela. Donc il y a un travail qui est en train de se mettre en place avec tous les acteurs jeunes pour voir quel type d'accueil et où nous pourrions le mettre pour que ce ne soit pas identifié soit Centre social soit MJC mais que nous ayons, comme l'a dit M. le Maire, un accueil ouvert le plus largement possible et nous verrons comment cela se fait mais sur un lieu véritablement dédié pour les jeunes comme cela peut se faire dans d'autres communes. Nous n'en sommes pas encore là ; j'espère qu'on y arrivera.

M. Serge BÉRARD : Il faut un peu de temps.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'est un peu ce que faisait le Forum avant en fait.

M. Sébastien FRANÇOIS : Il y a très longtemps, oui.

M. Lionel BRUNEL : J'ai cru comprendre que nous envisagions dans l'avenir des activités pour adultes. Nous avons diagnostiqué sur la Ville que dans notre tissu associatif nous avons des difficultés à accueillir ce public dans les différentes activités proposées.

M. Sébastien FRANÇOIS : En fait, ils ne vont pas proposer les mêmes activités. L'idée de la MJC, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que ce soit une complémentarité. Pour rappel, au sein du Conseil d'administration de la MJC, sont représentés l'Amicale Laïque et le Centre social. Le Centre social va d'ailleurs changer ses statuts pour pouvoir accueillir des membres de la MJC au sein de leur Conseil d'administration. L'idée est que cela s'articule, qu'il n'y ait pas de concurrence si on peut dire, entre nos grosses associations qui proposent des activités pour les adultes et il y a des choses qui vont se monter, qui sont complémentaires et très différentes.

Après nous verrons s'il y a des gens qui viennent ou qui ne viennent pas mais l'idée c'est d'arriver, avant de monter un projet, c'est que ce projet-là soit monté par les Brignairots. Il va y avoir des appels ; vous devriez recevoir dans les quelques semaines qui arrivent, peut-être des mails en disant : « est-ce que cela vous intéresse de faire ci, de faire ça » ? Je vous encourage à y aller.

M. Lionel BRUNEL : Nous sommes bien d'accord qu'à partir du moment où il y a de l'activité adultes nous n'allons pas dans ces degrés de financement des activités par rapport à ce qu'il se passe dans ces milieux associatifs.

M. Serge BÉRARD : Bien évidemment. Je rappelle que la politique générale que nous avons en matière de subvention est une politique qui dit que nous ne finançons pas des gens solvables donc toutes les activités d'adultes, de gens qui ont les moyens de s'offrir des prestations, a priori ils se les offrent et nous mettons à disposition des moyens selon les types d'activités, des moyens municipaux mais, à ma connaissance, on ne finance pas et on ne financera pas plus dans le cadre de la MJC des activités qui sont pratiquées par des gens qui sont solvables et qui ont les moyens de se les payer.

Lorsque nous intervenons c'est parce qu'il y a des enfants, des situations sociales, humanitaires, alors je crois que nous l'avons décrit une fois ou l'autre mais pas, bien entendu, pour financer des choses qui peuvent être financées autrement. Je dirais même que ces activités-là, adultes, ont vocation à participer au financement du reste.

M. Sébastien FRANÇOIS : C'est ça, comme au Centre social, c'est le cas.

M. Serge BÉRARD : C'est le cas de l'Amicale Laïque.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui, une part des frais de fonctionnement de toutes ces grosses associations ; les recettes proviennent de ces activités-là qui sont faites pour être bénéficiaires et pour ramener des frais de fonctionnement.

M. Serge BÉRARD : Oui, qui permettent d'amortir les structures en fait. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 4 contre, 1 non-participation au vote donc 29 favorables. Merci. Mme MANDRONI et M. JACQUET vont nous parler de l'animation de la Commune.

26. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION

Subventions 2023

Rapporteurs : Anne-Marie MANDRONI – Éric JACQUET

Mme Anne-Marie MANDRONI : Bonsoir. Nous allons parler de « l'Amicale des interclasses et classes de l'année ». Ils nous ont sollicité pour avoir 2 570 € et nous vous proposons de leur accorder 1 800 € en sachant que ce sont des bénévoles, qu'ils ont deux grosses manifestations, un défilé, un repas du passage de flambeaux donc des salles réservées ; plein de petites choses comme ça et un apéritif qui est compris et qui est payé par la Mairie dans ces 1 800 €.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Je voudrais savoir pourquoi, alors certes la classe 3 est une très bonne classe, il se trouve que j'en fais partie mais je voudrais savoir pourquoi on passe de 1 200 € à 1 800 € ? Peut-être parce que c'est une bonne classe, justement.

Mme Anne-Marie MANDRONI : La classe en elle-même n'aura que, au maximum, je crois, 650 €. Le reste c'est le fonctionnement pour louer les salles, les interclasses qui s'occupent du passage des flambeaux, des choses comme ça, payer la musique, la scène, l'agent de sécurité.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je comprends mais pourquoi est-ce que les autres années avec 1 200 € ça allait et pourquoi cette année il faut augmenter la subvention de 50% ? La salle était gratuite, pardon ?

Mme Anne-Marie MANDRONI : Depuis l'année dernière nous avons décidé de faire défiler toutes les classes donc il leur faut plusieurs groupes musicaux qui ont un coût, puis un repas, ensuite, après le défilé, qui est calculé au minimum. D'ailleurs, l'année dernière les interclasses et les classes ont fait le service pour que le repas soit le moins cher possible, des choses comme ça, mais après il faut assurer car tout augmente.

M. Serge BÉRARD : Alors en fait il faut se rappeler aussi que les classes étaient plus ou moins moribondes, que la crise Covid n'a pas aidé et que l'on considère que, pour le coup, c'est un choix vraiment politique et que cette Ville, cette tradition de fêtes de classes, et que nous sommes là pour accompagner et aider les gens qui passent beaucoup de temps pour essayer de relancer cette activité. Le fait l'an dernier d'avoir opéré de cette façon, il y a eu un défilé avec des centaines de personnes.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Et ça permet de garder le lien aussi entre les classes.

M. Serge BÉRARD : Donc il faut ce qu'il faut.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Ils se retrouvent chaque année alors qu'avant c'était tous les 10 ans.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'est très bien mais je persiste à dire que s'ils l'ont fait l'année dernière pour 1 200, j'ai du mal à comprendre, toutes les associations, heureusement, du fait de l'inflation n'ont pas demandé 50% de plus.

M. Serge BÉRARD : Parce qu'ils ont considéré que leur activité manquait une formation musicale, que ce qu'ils avaient fait était trop faible et qu'ils veulent le renforcer et donc nous allons les suivre sur cette initiative pour voir ce qui se passe à partir de là.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Après justement, nous verrons comment fonctionne cette année 2023 et puis nous verrons leur demande l'année prochaine.

M. Lionel CATRAIN : Je l'ai déjà dit en Commission mais j'en profite pour le redire ici, je trouve qu'une augmentation de 50% d'une subvention alors que d'autres associations, nous les maintenons juste à niveau, me paraît injustifié juste pour payer un groupe de musique supplémentaire. Pour cette raison, nous voterons contre.

M. Serge BÉRARD : D'accord. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 7 contre et 26 favorables. Merci. Le Comité des fêtes ensuite.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Le Comité des fêtes a demandé 10 000 € et nous proposons de leur accorder 3 000 €, sachant qu'en 2023 ça sera leur 2^{ème} année d'exercice, qu'ils nous ont fait de belles choses cette année, qu'ils comptent en faire encore plus l'année prochaine. En plus, c'est une association que nous avons sollicitée dans sa création et nous voulons leur montrer notre désir de les soutenir.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme MANDRONI. S'il n'y a pas de remarques ou questions, nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Brignais Commerces & vous.

M. Éric JACQUET : Bonsoir. L'association Brignais Commerces & vous que vous connaissez et qui représente environ 60 membres, voire un petit peu plus, nous a demandé cette année 10 000 € de subvention et nous avons décidé de leur accorder - (*Feu d'artifice à l'extérieur*) -

M. Serge BÉRARD : Pour information, nous avons mobilisé la Police municipale et la Gendarmerie ce soir à la demande de la Préfecture qui demande d'être vigilante sur tous les territoires. Pardon de l'interruption mais il est important de savoir qu'il y avait une préoccupation par rapport à ces questions-là ; nous ne savons pas comment cela peut tourner.

M. Éric JACQUET : Tout à fait. Je disais que l'association Brignais Commerces & vous a demandé une subvention de 10 000 €.

Après réflexion, nous avons décidé de leur redonner 5 000 € comme l'année dernière. Ils ont fait la « Régalade » au mois de septembre l'année dernière qui a été une réussite mais pas financièrement pour eux et nous repartons avec une subvention de 5 000 € pour continuer à les aider, surtout sur d'autres programmes. Je leur ai demandé d'avoir d'autres manifestations mais surtout en centre-ville autre que la « Régalade ».

M. Serge BÉRARD : En tout cas nous sommes très satisfaits de voir que cette association reprend, renaît ; se mobilise, la première année nous ne savions pas trop où ça allait et la deuxième année continue. Nous avons rencontré le bureau récemment et ce n'est pas facile pour eux car il est difficile de mobiliser les commerçants mais l'adhésion d'un nombre significatif d'entre eux montre que s'ils ne sont pas toujours disponibles, ils ont envie malgré tout de s'impliquer, donc nous allons voir comment cela peut monter en puissance à travers d'autres projets qui vont se dessiner au fil de l'eau. C'est vraiment une activité qui nous importe et nous souhaitons nous mobiliser pour les accompagner.

M. Lionel BRUNEL : Donc ces 5 000 € vont aller sur un autre champ d'action que nous avons déterminé avec eux.

M. Serge BÉRARD : Les projets sont en réflexion.

M. Éric JACQUET : Pour répondre, ils avaient demandé 10 000 € alors ça nous a surpris et, après interrogation, ils nous ont dit qu'ils voulaient avoir des personnes connues lors de la « Régalade » 2023 et ce que nous leur avons dit nous, c'était surtout que nous voulions d'autres projets en centre-ville. Nous refusons la subvention bien sûr de 10 000 € qui n'était à la base que pour la « Régalade » mais nous voudrions vraiment faire autre chose dans le centre-ville et surtout d'autres manifestations que la « Régalade ».

M. Lionel BRUNEL : Et les autres années ça avait servi à financer essentiellement le développement du numérique, non ?

M. Serge BÉRARD : Non. Ce qui s'est fait au niveau du Covid, n'a pas eu de conséquence financière à ma connaissance.

M. Lionel BRUNEL : Donc dès 2021, ce sont des subventions liées aux animations ?

M. Serge BÉRARD : Oui, de la « Régalade » à chaque fois.

Mme Laurence BEUGRAS : Je n'ai pas compris. Pardonnez-moi mais en Commission n°4 ce n'est pas ce qui nous avait été dit. Je reprendrais mais la première année c'était pour le développement du site internet. C'est comme ça que ça avait été présenté.

M. Serge BÉRARD : Qu'il y ait une activité, qu'ils se soient donné les moyens pour le faire, c'est possible mais je n'ai pas connaissance que nous avons ciblé le montant. Je n'ai pas le souvenir de ça.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui mais là c'est bien que ce soit fléché sur autre chose. Si, en plus, ça leur prend une énergie, un temps fou et qu'en plus ils perdent de l'argent, effectivement on peut se poser la question d'orienter sur quelque chose qui soit plus intéressant et qui soit au moins à l'équilibre au vu des efforts fournis par les personnes qui participent.

M. Serge BÉRARD : Ils se financent aussi avec leurs cotisations et ils ont aussi intérêt, à un moment donné, à rassembler leurs clients et cette « Régalade » qui a connu un beau succès (avec des problèmes météo qui était moyenne mais il y a eu quand même beaucoup de fréquentation) et c'est malgré tout tous leurs clients qui viennent. Même si tous les commerçants ne sont pas là, il y en a pas mal qui sont autour de l'alimentaire, mais d'autres sont présents dans l'organisation et ils ont compris qu'il y avait un intérêt commun à faire en sorte que leurs clients trouvent des activités à leurs côtés autres que le commerce simple et les moments festifs participent à cette connivence avec les clients.

M. Lionel BRUNEL : Je rejoins que sur de l'animation de centre-ville c'est important aussi puisque c'est là qu'est la dynamique commerciale mais j'ai trouvé cet événement ; alors je suis allé à la 1^{ère} édition ; je n'étais pas là pour la deuxième, et j'ai trouvé ça fort sympathique. Ils ont identifié quelles sont les sources de perte sur ce type de chose ? Si on peut plus les aider sur telle ou telle chose parce que je trouve que c'est dommage que ce soit quelque chose qui disparaisse ; d'abord parce que c'est bien situé et utilise un site qui est sympathique puis le concept est quand même relativement bien ; c'est très familial.

M. Serge BÉRARD : Ils ont quand même trouvé des ressources pour se financer puisqu'ils n'ont pas déposé leur bilan, donc ils se sont débrouillés. Simplement ils indiquent que si toutes les prestations étaient payées au prix... je pense que tous les commerçants font des efforts pour faire des prix sur l'organisation qui rendent le projet viable. Nous ne sommes pas rentrés dans le détail de comment ils s'y prennent mais nous savons que si les choses étaient faites ou payées comme elles le devraient, ils auraient du mal à continuer la « Régalade ». Il y a un effort de tous les commerçants pour faciliter le maintien ou permettre le maintien de cette manifestation.

M. Lionel BRUNEL : Oui, de n'importe quelle activité associative. Si tout était calculé au prix marchand que ça coûte, il n'y aurait plus de vie associative en France.

M. Serge BÉRARD : C'est pour cela que nous les aidons aussi.

M. Éric JACQUET : En tout cas la « Régalade » 2023 aura bien lieu. Ce seront d'autres projets en plus.

M. Lionel CATRAIN : J'avais fait deux remarques en Commission : la première est que, certes les « Régalades » étaient plutôt une réussite. C'est dommage s'ils perdaient de l'argent dessus mais je trouvais que c'était plutôt bien en tout cas en termes d'animation de la Commune ; par contre ça ne valorisait que les commerçants qui vendent de la nourriture. Les autres, malheureusement, ne sortaient pas du lot et j'ai le souvenir d'animations qui se faisaient en centre-ville, à l'initiative notamment d'un commerce que nous allons citer, qui s'appelle Marie Pipelette, qui avait fait, plusieurs années je crois, deux ou trois années, un « marché des créateurs » que les commerçants n'avaient eu de cesse de critiquer parce qu'elle faisait venir des commerces de l'extérieur. Je trouverais bien s'ils pouvaient en profiter pour l'aider à relancer ce marché- là si nous en avons encore envie car c'était, je trouvais, une très belle animation et que ça se passait, pour le coup, en centre-ville.

M. Serge BÉRARD : Nous ne pouvons que nous féliciter de cela. Pour autant, une association par essence, c'est une organisation de personnes indépendantes, responsables, qui font leurs choix.

Nous leur avons proposé, Anne-Charlotte avait travaillé notamment sur un projet aussi d'animation qui n'est pas forcément en phase avec ce qu'ils souhaiteraient donc c'est un travail qu'a enclenché Éric, comme l'avait fait Anne-Charlotte, que de trouver des bonnes activités qui finalement font du gagnant-gagnant entre les intérêts des commerçants et les intérêts de la Ville. Voilà la discussion dans laquelle nous sommes avec eux et je dirais que cela se passe dans un excellent esprit et je suis plutôt positif pour l'avenir.

M. Lionel CATRAIN : Juste pour terminer, je pense que dans la mesure où on leur donne une subvention de 5 000 €, on doit pouvoir leur demander d'orienter certaines de leurs actions en fonction de ce que nous nous souhaitons faire aussi.

M. Serge BÉRARD : C'est ce qu'a dit Éric ; c'était son propos. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Il nous reste la sécurité avec M. SANTONI.

27. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA SÉCURITÉ

Subventions 2023

Rapporteur : Jean-Philippe SANTONI

M. Jean-Philippe SANTONI : La première délibération concerne un premier vote de subvention aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Vallée du Garon. 35 jeunes sapeurs-pompiers sont concernés. Le but de cette association c'est de former les jeunes aux futures missions des sapeurs-pompiers volontaires. Vous avez vu qu'à l'instar du Sud lyonnais basket, cette association est adossée sur plusieurs communes (précisément sur 5) et oui, des subventions ont été demandées dans d'autres communes et non, je n'ai pas le montant qui a été encore alloué mais je me doute que les services seront en mesure de vous donner les chiffres dès qu'ils les auront.

Pour notre part, nous prenons part à hauteur de 300 €. Le but est d'acheter des tenues de sport donc il est prévu un achat de tenues de sport pour l'ensemble de la section donc cela sera fait au prorata des enfants représentés pour Brignais qui sont au nombre de 7. Pour cette année, nous proposons 300 €.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des remarques ou questions ?

Mme Laurence BEUGRAS : En fait c'est ce qu'ils ont demandé. Nous proposons mais nous répondons à ce qu'ils ont demandé, pour être clairs.

M. Jean-Philippe SANTONI : Oui c'est ça. C'est que qui est marqué effectivement.

M. Lionel CATRAIN : Nous parlons d'autres villes mais la caserne est essentiellement Brignais-Vourles ou est-ce un peu plus étendu ?

M. Jean-Philippe SANTONI : Non, il y en a plusieurs : Charly, Vernaison, Chaponost, Vourles et Brignais qui sont sur la caserne de Vourles.

M. Lionel CATRAIN : D'habitude les autres communes financent ? Parce que c'est quand même une très belle activité. Le futur de notre sécurité est là.

M. Serge BÉRARD : D'ailleurs nous avons pu en mesurer la réalité ; de ce futur de notre sécurité puisque nous étions samedi soir à la Sainte-Barbe et nous avons pu rencontrer tous ces jeunes extrêmement investis. C'est d'ailleurs toujours très émouvant de les voir. Il y a une remise de diplômes des nominations de grades, des médailles aussi pour les jeunes et les moins jeunes et effectivement nous avons la chance d'avoir une caserne que nous sentons bien gérée, dans lequel il y a un excellent état d'esprit donc accompagner ces jeunes pompiers est la moindre des choses. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

M. Jean-Philippe SANTONI : La seconde subvention concerne la Croix Blanche. C'est une association reconnue d'utilité publique qui réalise des opérations de secours des personnes et sauvetages, des actions de soutien aux populations sinistrées, qui prennent part aux dispositifs de secours locaux ou départementaux. Ils participent notamment aux différentes formations sur la Commune et dans les écoles et à nos commémorations. Leur but est de développer la formation PSC 1, ce que l'on appelle PSC 1 c'est la formation secouriste aux premiers secours, en faisant 4 à 6 sessions de 10 apprenants par an, ce qui fait jusqu'à 60 personnes qui peuvent être formées au PSC1 et, pour les plus anciens d'entre nous, ce que nous appelons le BNS.

Ils animent également un poste de secours à l'occasion de la Fête de la musique et du feu d'artifice. En 2001 effectivement, aucun achat notable n'a été réalisé, excepté le maintien opérationnel du matériel. Ils avaient eu quelques résultats négatifs en 2020 et pour cette année ils nous ont demandé 1 500 €, à l'instar de ce qui a été fait les autres années, depuis 2021. Sinon, pour cette année, de l'achat de matériel, de la formation et de l'entretien de matériel. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Nous connaissons bien la Croix Blanche qui joue un rôle permanent dans toutes nos manifestations qui accompagne les associations et qui est très appréciée de tout le monde. C'est l'occasion de le rappeler. Est-ce qu'il y a des remarques ou questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

28. AMICALE DU PERSONNEL DE BRIGNAIS

Subvention 2023

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Nous avons parlé de la convention tout à l'heure et donc le montant demandé pour 2023 pour l'Amicale du personnel de Brignais est de 24 000 € que nous reconduisons depuis 2018 donc nous proposons de garder cette même somme puisque ça leur convient apparemment et ils arrivent à faire avec. Si vous avez des questions, il n'y a pas de problème.

M. Serge BÉRARD : Alors nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons donc voter le budget maintenant si vous le voulez bien. Nous avons passé en revue toutes les associations et nous sommes à même de voter désormais le budget. Je ne sais pas si nous remettons les chiffres, non, vous les avez tous en tête. Nous avons un budget à 16 millions d'euros de produits et nous allons passer au vote par rapport au budget 2023 du budget de la commune.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 7 contre et 26 favorables.

Mme Agnès BÉRAL : Merci pour le vote, pour votre confiance. Je tiens à remercier le service financier et le service RH (qui n'est plus là mais nous leur transmettrons) car, pour préparer les budgets, c'est quand même un trimestre complet et il y a beaucoup de travail à faire donc merci beaucoup à tout le monde.

- **VŒU**

MISE EN PLACE D'UN BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Rapporteur : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Pour terminer, je vous propose une délibération qui n'engage que nous ; il n'y aura pas forcément de conséquence, mais qui est un vœu que vous avez reçu. En fait c'est un vœu qui vise à demander la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales et c'est un vœu qui nous vient du SIGERLY, qui nous a proposé ce texte. J'ai fait le tour de nos collègues, notamment des communes du SIGERLY de notre secteur, qui vont participer, qui vont également faire ce vœu.

C'est vrai que nous sommes dans une situation complètement atypique, alors nous, comme vous avez pu le constater, nous avons des augmentations budgétaires qui sont relativement limitées avec 12% et 14% entre le gaz et l'électricité, tout ça parce que le SIGERLY avait des contrats qui servent d'une certaine manière de bouclier mais qui ne sont pas ad vitam aeternam et nous avons des situations bizarres, notamment sur les contrats d'électricité d'éclairage public.

Beaucoup de communes ne profitent pas de ce type, enfin qui n'ont pas adhéré à des systèmes comme celui-là, ne sont pas protégées donc le SIGERLY rappelle les conditions du marché, c'est-à-dire que si les conditions du marché avaient été appliquées nous aurions des multiplicateurs extrêmement importants quant à l'augmentation du coût de l'énergie. Je rappelle que nous dépensons 500 ou 600 000 € lorsque nous additionnons le gaz et l'électricité à la Commune.

Imaginez que nous prenions un x3 ou x4 comme cela arrive dans certaines communes, cela veut dire que nous n'avons plus d'autofinancement, que nous sommes « à la rue » complètement et que nous n'avons pas de levier, nous, que nous ne savons même pas faire du résultat négatif voire s'endetter pour faire financer cela, ce que l'État fait aujourd'hui. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous faisons ce vœu-là mais si nous voulons protéger les collectivités locales, il est nécessaire que l'État prenne conscience de la situation dans laquelle nous pourrions nous trouver. Le vœu vise donc à cette protection.

Par ce vœu solennel, la Ville de Brignais demande, et au nom de l'ensemble des membres du groupement d'achats d'énergie du SIGERLY, il est demandé solennellement à l'État de mettre en place dès le 1^{er} janvier 2023 un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales allant au-delà du simple amortisseur électricité annoncé au mois d'octobre 2022 ; une véritable protection pérenne car les difficultés ne s'arrêteront pas à la seule année 2023, avec la possibilité d'un retour au tarif réglementé de vente à l'ensemble des collectivités territoriales qui en font la demande.

Afin de participer à l'effort national et de renforcer les nombreuses actions initiées dans le cadre du programme d'actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique, le SIGERLY s'engage quant à lui, à mettre en œuvre une nouvelle politique d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics à compter de 2023 avec notamment l'appui de la banque des territoires. C'est dans ce cadre-là, en particulier, que nous pourrions bénéficier d'une subvention pour notre schéma directeur des bâtiments. Je ne sais pas si vous avez des commentaires ou questions par rapport à ce vœu, que je vous demande de voter pour s'associer à nos collègues et faire en sorte que nos communes soient protégées.

M. Guy BOISSERIN : Je vais m'abstenir sur cette motion parce que nous ne pouvons pas à la fois se plaindre d'être recentralisé en permanence et en même temps dire que l'État vient au secours pour moins de problèmes donc ce n'est pas très logique. Je trouve que c'est à l'encontre de beaucoup de vœux de Maire et je m'abstiendrai.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas contradictoire.

Mme Isabelle WEULERSSE : Alors c'est très bien de faire un vœu, c'est très bien de dire que le SIGERLY s'engage à mettre en œuvre une nouvelle politique d'aides ; moi j'avais posé la question lors du débat d'orientation budgétaire sur un volet lié à des économies d'énergies, sur un plan d'actions et je trouve dommage que la Commune aussi ne s'engage pas et que nous n'ayons pas formalisé davantage les actions que nous aussi, nous communes, nous pouvons mettre en place par rapport à toutes ces questions d'énergie. Cela n'a pas été formalisé donc on fait un vœu, mais je rejoins un petit peu aussi ce que dit Guy BOISSERIN, c'est-à-dire qu'à un moment, nous, qu'est-ce qu'on fait ?

M. Serge BÉRARD : Je pense que vous étiez présente d'ailleurs lors de la réunion publique que nous avons tenue la semaine dernière (non, en début de semaine). Il me semble que nous avons été assez

clairs sur les objectifs que l'on se fixe en matière de réduction des coûts de l'énergie donc nous avons affiché, en particulier, des consignes pour le chauffage, que nous nous engageons sur des enjeux tout en tenant compte de nos concitoyens sur la réduction de l'éclairage public, que nous nous engageons dans un projet de schéma directeur pour faire le bilan de la situation de l'état de tous nos bâtiments pour pouvoir investir dans les dix années qui viennent et je crois qu'à l'inverse de ce que vous dites, nous avons manifestement, à travers ce document qui a été présenté au public, montré à quel point nous étions engagés sur ces questions-là. Je ne vois pas ce que nous pouvons faire de beaucoup plus en la matière. C'est important que nous le fassions, que nous affichions vraiment ces objectifs et c'est vrai que dans le budget nous sommes restés prudents en affichant les augmentations qui nous été données par le SIGERLy mais j'espère bien que tous les efforts que nous allons faire, feront que nous n'aurons pas l'augmentation que nous avons affichée dans le budget mais nous sommes simplement prudents pour ouvrir les lignes budgétaires ne serait-ce que sur l'éclairage public par exemple, nous allons faire, nous ferons à terme, même si là ça va être dans le cadre de la compétence SIGERLy mais nous allons faire des économies pour l'ensemble du territoire.

M. Lionel BRUNEL : Nous faisons des vœux, c'est bien, on se rend compte quand même que même sur les augmentations modérées, la vitesse à laquelle nous faisons descendre le nombre de kilowatts/heure n'arrive pas à compenser l'augmentation en euros de celui-ci. Alors c'est sûr que de toute façon tout ce qui est gagné est gagné, maintenant nous savons très bien que, sur certains de ces montants c'est une position qui reste quelque chose de très politique, notamment sur le montant de l'électricité donc un vœu du Conseil municipal de Brignais, c'est très bien... et j'aurais tendance à dire que nous voyons une mobilisation des AMF mais nous voyons finalement gesticuler, demander des choses mais concrètement je n'ai pas entendu grand-chose venant de la part du Gouvernement là-dessus aujourd'hui.

M. Serge BÉRARD : C'est la raison pour laquelle les collectivités se déterminent. Tous les Conseils municipaux s'engagent sur cette demande-là ; réfléchissez à cela parce que, justement une des raisons pour lesquelles nous sommes obligés de faire cela, c'est que cette autonomie, et je partage l'analyse de Guy BOISSERIN sur l'insuffisance d'une décentralisation de ce pays qui fait nous avons une autonomie extrêmement limitée et que nous serions dans l'incapacité, du fait des mécanismes de financement dans lesquelles nous nous trouvons, de faire face à de telles augmentations et que nous sommes obligés de demander aujourd'hui à l'État de le faire parce que nous n'avons pas, nous, de possibilité de s'endetter pour venir dire que nous allons payer 1 million de plus d'électricité ; j'ai besoin de m'endetter d'1 million exceptionnellement, nous ne pouvons pas le faire.

Cela veut dire quelque part que justement, ces mécanismes extrêmement centralisés suppriment de l'autonomie à nos collectivités et contre lesquels il faut aller. En attendant d'avoir par le législateur cette autonomie-là, nous disons à l'État qui nous mette dans ces situations et assumez, si nous sommes en difficulté et qu'il faudra travailler un bouclier tarifaire. Voilà ma lecture en tout cas et c'est une façon d'interpeller le Gouvernement pour qu'il prenne ses responsabilités.

M. Lionel BRUNEL : Ce qui est quand même, je trouve à ce jour étonnant, c'est qu'effectivement nous avons signé des contrats au bon moment et qui aujourd'hui nous « protègent » mais pour un temps qui sera relativement limité et que l'on voit une multitude de collectivités qui ne sont pas dans cette position. Pas forcément n'ayant été plus ou moins clairvoyants mais en ayant peut-être pas signé les contrats au

bon moment et je ne vois pas venir grand-chose. Je pense que le problème, nous l'aurons, alors je ne sais pas si ça sera 2024, 2023, 2025 mais en tout cas nous savons que nous allons y aller et je suis assez inquiet effectivement du silence assourdissant aujourd'hui sur le sujet face à des collectivités qui, aujourd'hui, ne sont plus en capacité de payer les factures.

M. Serge BÉRARD : En tout cas je partage cette analyse mais, par ce vœu, nous matérialisons et nous pouvons en débattre, de la difficulté dans laquelle nous risquons de nous trouver mais au moins de faire prendre conscience à nous tous élus et puis à nos concitoyens aussi des difficultés qui peuvent nous attendre et donc de cette demande qui pourrait nous aider à y pallier. Nous allons voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, moins 1 abstention.

Ce Conseil municipal s'est merveilleusement bien passé puisque la France a gagné 2-0 et que nous avons un budget pour l'année prochaine. Je vous souhaite une bonne soirée. Nous avons oublié quelque chose qui est en dehors du Conseil et qui est l'état annuel des indemnités.

- **ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS**

Rapporteur : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Nous les avons montrées l'année dernière, donc nous allons les représenter.

M. Philippe BLAIN : *Je ne suis pas sûr de les avoir à l'écran mais je peux les lire.*

M. Serge BÉRARD : Oui et vous donnerez une copie à tous les élus.

M. Philippe BLAIN : *Donc Serge BÉRARD, Maire, c'est l'indemnité brute ; ce sont les indemnités brutes donc 1 766,81 € ; les adjoints (je ne cite pas leurs noms), 798,26 € ; les conseiller délégués, 300,30 € ; les conseillers non-délégués, 51,93€ ; une conseillère, 0 € et, au titre de la CCVG, les 2 vice-présidents de Brignais, Serge BÉRARD et Guy BOISSERIN, 910,21 €. Serge BÉRARD en tant que président du SMAGGA, 594,57 € ; Roger REMILLY en tant que vice-président du SYSEG, 244,32 € et du SIDESOL, 322,80 €. Valérie GRILLON en tant que conseillère départementale, 2 214 € et au titre des « jetons de présence », je ne sais pas si c'est la bonne formule, de l'OPAC du Rhône, 120 €. Voilà la liste exhaustive des indemnités servies, comme suite à la demande de Mme VENDITTELLI lors du précédent Conseil municipal.*

M. Serge BÉRARD : Nous le rappellerons l'année prochaine. Le Conseil est terminé. Merci à tous.

La séance est levée à 22 h 28.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2022	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 18/12/2023  Mairie Brignais
Florence RICHARD (Secrétaire du Conseil municipal du 14 décembre 2022)	Le 18/12/2023  Mairie Brignais